

# LANDAISES



XAVIER  
ESTURGIE

Vice-président  
de l'UIMM Aquitaine

ÉCONOMIE :  
LES PLANS D'AIDE  
À LA PEINE

QUOI DE NEUF ?  
CHLOÉ DELANOUE,  
L'INFLUENCEUSE ÉTHIQUE

# INDUSTRIE AMORTIR LE CHOC

INTERVIEW P. 4

# LES PLANS D'AIDE À LA PEINE

POUR VENIR EN AIDE AUX SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS PAR LE CONFINEMENT, LE GOUVERNEMENT MULTIPLIE LES MESURES FINANCIÈRES, CE QUI DONNE LE SENTIMENT DE PARER AU PLUS PRESSÉ, SANS VISION GLOBALE...

Par Raphaël DIDIER



**A** la mi-juin, le gouvernement français en est déjà à son troisième projet de loi de Finances rectificative (PLFR) en trois mois. Il s'agit, à chaque fois, de débloquer des fonds pour venir en aide aux secteurs sinistrés par le confinement : aéronautique, automobile, édition, bâtiment, tourisme, hôtellerie-restauration... Mais ces plans, pour indispensables qu'ils soient, se révèlent d'ores et déjà d'un montant trop faible face à l'ampleur de la crise économique qui succède à la crise sanitaire. Quant au plan de relance global de l'économie, il se laisse désirer et devrait être présenté à la fin de l'été. Et au niveau européen, le plan de relance de 750 milliards d'euros laisse toujours planer de nombreuses zones d'ombre...

### DES AIDES SECTORIELLES APRÈS LES MESURES D'URGENCE

Après près de deux mois de confinement strict, l'activité et la consommation des ménages ont reculé d'environ 35 % en France. Pour éviter un désastre économique, le gouvernement fut alors contraint d'annoncer des mesures d'urgence en faveur des entreprises : délais pour les échéances sociales et fiscales, report du paiement des loyers et factures, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, rééchelonnement des crédits bancaires, plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices... La plus médiatisée fut à l'évidence le chômage partiel, qui aura concerné plus de 10 millions de salariés fin avril !

## « DES MESURES QUI NE SATISFONT QUE PARTIELLEMENT LES PROFESSIONNELS »

En outre, le gouvernement a détaillé des plans d'aide sectoriels, qui laissent la fâcheuse impression de parer au plus pressé, sans vision globale. Ainsi, le 14 mai, le Premier ministre, Édouard Philippe, annonçait une aide au secteur du tourisme, au sens large, à hauteur de 18 milliards d'euros, composée essentiellement d'un prolongement du chômage partiel jusqu'en septembre 2020 et du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année, d'exonération de cotisations sociales pour les TPE et les PME, et d'annulation des loyers et redevances d'occupation du domaine public. Le 26 mai, le président de la République lui-même annonçait un plan de soutien de 8 milliards d'euros à la filière automobile, qui a connu une baisse moyenne d'activité de plus 80 %, afin de rendre l'industrie plus compétitive et décarbonée. Le 5 juin, le gouvernement détaillait un plan de soutien aux entreprises technologiques, constitué d'un fonds

pour soutenir les entreprises développant des technologies d'avenir souveraines, de prêts et d'aides, afin d'accompagner le lancement et le développement de ces entreprises. Quatre jours plus tard, il présentait celui destiné à la filière aéronautique, afin de rendre la flotte aérienne plus écologique, consolider la filière et renforcer ses investissements, dans le but d'améliorer sa compétitivité. Et le 10 juin, il avançait des mesures de soutien au BTP et aux acteurs de la filière du livre.

### LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Le 16 mars dernier, le président de la République affirmait que l'État garantirait 300 milliards d'euros de prêts aux entreprises, afin de soulager leur trésorerie impactée par l'épidémie. Dès lors, jusqu'au 31 décembre prochain, toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur forme juridique, pourront demander à leur banque un prêt garanti par l'État (PGE) pour soutenir leur trésorerie à hauteur maximum de trois mois de chiffre d'affaires, ou deux années de masse salariale pour les entreprises nouvelles ou innovantes. Les conditions de remboursement seront très souples, avec un

moratoire total la première année et la possibilité d'un amortissement allongé.

Hélas, toutes ces mesures de soutien ne sont souvent qu'un cautère sur une jambe de bois et, en tout état de cause, ne satisfont que partiellement les professionnels de ces secteurs. En effet, s'il est

indispensable de soutenir l'offre, la crise économique qui s'annonce frappera aussi de plein fouet la demande, en raison du chômage et de la perte de pouvoir d'achat. Les montants engagés seront donc, de toute évidence, insuffisants si la demande décroche, d'autant que l'activité économique avait ralenti en France dès le second semestre de l'année 2018, comme au sein de l'ensemble de la zone euro du reste.

Le pire serait de se retrouver, dans quelques mois, avec des entreprises toujours aussi mal en point qu'avant la crise, mais surendettées, ce que les économistes appellent des « entreprises zombies ». Autrement dit, il faudrait que ces mesures de trésorerie (insuffisantes, si elles ne sont pas complétées par un soutien en fonds propres), concernent en priorité des secteurs porteurs et en phase avec les contraintes environnementales, où se développeront les gains de productivité et les emplois de demain.

# INDUSTRIE AMORTIR LE CHOC

À PART DANS LA SANTÉ ET L'ALIMENTAIRE, L'INDUSTRIE RÉGIONALE N'AURA PAS ÉTÉ ÉPARGNÉE PAR LA CRISE DU CORONAVIRUS ET LE CONFINEMENT. LES ACTIVITÉS ONT REPRIS PROGRESSIVEMENT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN D'ANNULATIONS ET DE REPORTS D'INVESTISSEMENTS. POUR LE VICE-PRÉSIDENT DE L'UIMM AQUITAINE XAVIER ESTURGIE, LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT AMORTIR LE CHOC LE PLUS POSSIBLE ET EN MÊME TEMPS ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR DES PROJETS D'INNOVATION. IL APPELLE AUSSI À UN « PLAN MARSHALL » POUR L'APPRENTISSAGE INDUSTRIEL MENACÉ D'UN TROU D'AIR QUI SERAIT FATAL POUR L'AVENIR DU SECTEUR.

Par Vincent ROUSSET

**Les Annonces Landaises : Dans quelles conditions les entreprises industrielles de Nouvelle-Aquitaine ont-elles repris leur activité à l'issue du confinement ?**

**Comment se sont-elles organisées (masques, distanciation, recours au télétravail qui se poursuit ?)**

**Xavier Esturgie :** Les entreprises qui ont stoppé toute activité ont eu plus de difficultés à reprendre. Les industries de la métallurgie ont repris dans des conditions très dégradées avec 18 % des entreprises en chômage partiel et 10 % en arrêt de travail, congés ou RTT. La chimie a repris à 90 %, la plasturgie est à 70 % d'activité. Dans les industries alimentaires, 90 % des entreprises sont restées ouvertes. De nombreuses entreprises fonctionnent encore en situation dégradée, avec de gros problèmes d'organisation, de surcoûts et de productivité. Et l'annulation ou les reports d'investissements impactent de nombreux secteurs. La mise en place des conditions sanitaires a été réalisée dans l'ensemble avec une très grande rigueur. L'UIMM par exemple a dû importer 4 millions de masques que nous avons distribués gratuitement à nos adhérents

à la Maison de l'industrie. Nous avons aussi réalisé des dons de matériels de protection aux équipes soignantes locales.

**LAL : Comme le reste de l'économie française, l'industrie est fortement impactée. Quelle est la situation du secteur industriel en Nouvelle-Aquitaine globalement (trésorerie, commandes, approvisionnements...)?**

**X. E. :** Nous sommes évidemment très inquiets en Nouvelle-Aquitaine pour les industries de la métallurgie en particulier. Parmi nos adhérents, plus de 60 % des entreprises sont confrontées à des tensions de trésorerie, 69 % à l'allongement des délais de paiement, 29 % rencontrent des difficultés avec l'assurance-crédit,

« LES BRANCHES INDUSTRIELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE SE SONT REGROUPÉES DANS UN COLLECTIF RÉGIONAL FRANCE INDUSTRIE. OBJECTIF : **RELANCER L'INDUSTRIE PAR UNE MOBILISATION COLLECTIVE** »



**XAVIER  
ESTURGIE**  
VICE-PRÉSIDENT  
DE L'UIMM AQUITAINE

70 % ont des problèmes d'approvisionnements, 42 % des problèmes de fabrication. Les pertes de chiffre d'affaires s'accumulent, sans visibilité à court ou moyen terme. Dans les différentes branches, la situation est contrastée, mais à l'exception de certaines activités, toutes ont été sévèrement impactées. Et c'est bien là le problème, car l'on s'est aperçu à cette occasion à quel point les industries sont interdépendantes entre elles, y compris localement. C'est la raison pour laquelle les branches industrielles de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité se regrouper dans un collectif régional France industrie, animé aujourd'hui par Yannick Dufau, le dirigeant d'Alsolen, spécialisée dans les technologies solaires. Chaque réunion de ce comité permet de vérifier la convergence des constats et la volonté partagée de relancer l'industrie par une mobilisation collective.

**LAL : Y a-t-il des secteurs d'activité dans l'industrie qui s'en sortent mieux que d'autres ?**

**X. E. :** En réalité, au sein de chaque branche industrielle, le partage s'est opéré en fonction des marchés de destination, lesquels ont été perturbés à des degrés divers. Par exemple, les industries alimentaires dédiées à la grande distribution ont conservé leur niveau d'activité, alors que celui-ci s'est effondré pour les marchés de la restauration. Dans la chimie, la production de principes actifs pour le secteur santé est en progression, mais les applications et additifs sont fortement impactés par l'effondrement de l'automobile. Les industries papetières sont également durement touchées. La plasturgie subit la crise pour les marchés du nautisme, mais les fabricants de piscines connaissent une progression d'activité et manquent de personnel. Toutes les industries qui œuvrent pour les secteurs automobile, aéronautique, ou le BTP ont été très touchées. Celles qui travaillent pour les secteurs de la santé, des produits d'hygiène, de l'agroalimentaire, du packaging, sont elles plutôt en progression. On retrouve ces distinctions en aval pour les industries de traitement des déchets et du recyclage, pour lesquelles la filière carton reste en positif, alors que les filières métallique et plastique se sont effondrées.

**LAL : Que pensez-vous des mesures d'urgence prises par l'État en faveur des entreprises et des dispositifs mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine ?**

**X. E. :** L'État a joué un rôle formidable pour amortir les effets de la crise avec des dispositifs très efficaces. Il suffit de comparer avec la situation d'autres pays pour s'en rendre compte. Le régime dérogatoire d'activité partielle a évité de nombreux licenciements immédiats. Les Prêts garantis par l'État (PGE), les reports d'échéances et le rééchelonnement des crédits ont permis aux trésoreries de tenir. Il faut saluer ce pragmatisme et cette proactivité qui se sont avérés particulièrement salutaires.

Je n'ose imaginer ce qui se serait passé sans cela. Pour autant, les difficultés structurelles sont aujourd'hui devant nous. Les prêts ne sont que des prêts, les reports ne sont que des reports, et le chômage partiel ne peut être un mode permanent de gestion de l'emploi. Par conséquent, il faut s'attendre malheureusement dans les mois qui viennent au choc différé de cette crise sans précédent. Il y aura évidemment des dépôts de bilan et des Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). La question est d'amortir le plus possible ce choc et d'accompagner les reconversions en termes d'activités comme en termes d'emplois. Par ailleurs, le recours massif aux PGE, essentiel pour préserver la trésorerie, a pour contrepartie de dégrader le ratio endettement sur fonds propres et vient donc limiter et décaler la capacité financière à rebondir des entreprises.

**LAL : Vous avez alerté récemment la Région et l'État sur la situation préoccupante de l'apprentissage industriel : quelles mesures préconisez-vous face aux menaces qui pèsent sur cet apprentissage stratégique pour le secteur ?**

**X. E. :** Heureusement, la « conférence sociale » qu'ont souhaité réunir la préfète et le président de la Région a permis de vérifier que notre message est passé. Il est passé aussi au plan national, et le gouvernement prépare des mesures à ce sujet. Le problème est criant : dans les industries de la métallurgie régionale, 18 % des salariés ont 55 ans et plus et seulement 5 % moins de 26 ans ! Beaucoup d'entreprises confrontées à la baisse de visibilité risquent de ne pas concrétiser leurs recrutements en alternance à la rentrée de septembre. La menace d'un trou d'air pour l'apprentissage est triple : celui d'une augmentation rapide du chômage des jeunes, celui d'une déperdition des compétences techniques qui surajoute à la crise économique des difficultés majeures à renouveler les compétences pour assurer la reprise industrielle, et celui d'une déstructuration du dispositif des centres de formations des apprentis (CFA), actuellement rémunérés au coût-contrat. Donc, c'est un vrai



« plan Marshall » pour l'apprentissage que nous appelons de nos vœux, mobilisant les Opco, l'État et la Région. Il faut permettre aux CFA d'accueillir l'an prochain les jeunes qui n'auront pas encore trouvé de contrat. Il ne faut pas que l'apprentissage soit la première victime de la crise et que l'on sacrifie à la fois toute une génération d'alternants et l'infrastructure de l'apprentissage industriel !

**LAL : Que ce soit le président de la République, le ministre de l'Économie ou d'autres acteurs politiques de bords divers, tous semblent appeler à la réindustrialisation de la France. Qu'est-ce que vous inspire ce changement de paradigme réel ou supposé ?**

**X. E. :** Le changement dans ce domaine, ce n'est pas juste maintenant : l'industrie avait commencé à se redresser depuis 2017. Et pour la première fois depuis de nombreuses années, l'emploi industriel a augmenté jusqu'en 2019. Donc la réindustrialisation est en marche depuis plusieurs mois. Évidemment ce parcours vertueux vient de subir un sévère revers. Mais nous étions sur la bonne trajectoire et il faut nous employer à la retrouver. L'industrie a été trop négligée pendant des décennies, tant des politiques publiques que de l'opinion générale ou encore de l'orientation et de la formation. Il est plus que temps de renouer avec le réalisme. Le mépris de l'industrie, c'est le mépris du progrès.

« IL FAUT S'ATTENDRE MALHEUREUSEMENT DANS LES MOIS QUI VIENNENT AU CHOC DIFFÉRÉ DE CETTE CRISE SANS PRÉCÉDENT »

# AÉRONAUTIQUE UN PLAN DE SOUTIEN

Par Vincent ROUSSET

**P**our mémoire l'industrie de l'aéronautique, du spatial et de la défense compte 16 000 emplois directs et 75 000 emplois au total en Nouvelle-Aquitaine. La Gironde, mais aussi les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne, la Charente-Maritime, sont particulièrement impactés, et au-delà, tout le grand Sud-Ouest, pour lequel ce secteur représente 20 % de l'emploi industriel. Dans ce contexte, le gouvernement a présenté un plan de plus de 15 milliards d'euros d'aides, d'investissements et de prêts et garanties. Il a été coordonné avec le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) et l'ensemble des industriels. Trois directions ont été annoncées avec un seul objectif : « produire en France les avions et les hélicoptères propres de demain pour rester une nation leader de l'aéronautique dans le monde ». Première mesure de soutien, **les aides apportées dès le mois de mars continueront à pouvoir être utilisées**, notamment en ce qui concerne les prêts garantis par l'État et l'évolution du dispositif d'activité partielle. Par ailleurs, les garanties exports permettront d'éviter les annulations et reports de commandes d'avions, et la commande publique (militaire, sécurité civile et gendarmerie) apportera de la charge immédiate pour toute la filière. Autre mesure, **l'État va investir 500 millions d'euros de capital** dès juillet 2020, permettant d'atteindre à terme 1 milliard d'euros de capacité de financement, pour intervenir en fonds propres et favoriser le développement et les consolidations



des entreprises de la filière. Et **300 millions d'euros de subventions** vont être apportées pour accompagner les entreprises fournisseurs et sous-traitantes de la filière dans leur transformation et leur montée en gamme. Enfin **1,5 milliard d'euros d'aides publiques sur les trois prochaines années seront investies** pour soutenir la R&D et l'innovation du secteur dans la durée. Doté de 300 millions d'euros dès 2020, son objectif est de faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'avion propre, en préparant la prochaine rupture technologique, en continuant à travailler sur la réduction de la consommation en carburant, l'électrification des appareils et la transition vers des carburants neutres en carbone comme l'hydrogène.

# AÉROPORT RETROUVER LA

FERMETURE PENDANT 2 MOIS, SUSPENSION DE LA NAVETTE POUR ORLY... L'AMBIANCE EST MOROSE À L'AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC. CEPENDANT CERTAINS GRANDS TRAVAUX SUIVENT LEUR COURS, TANDIS QUE LES COMPAGNIES RELANCENT LES DESTINATIONS ESTIVALES.

Par Nathalie VALLEZ



**D**ouble coup dur pour l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Après deux mois de fermeture pour cause de confinement, l'annonce de la suppression de la navette entre Bordeaux et Paris-Orly a sonné le glas d'une année 2020 bien morose. « Notre activité est très inférieure à celle de l'an dernier à la même époque », se désole Pascal Personne, directeur de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, « nous sommes à 90 % de perte d'exploitation, avec une quarantaine de destinations qui sont en train de rouvrir jusqu'à début août, contre plus de 120 l'an passé. » Seule bonne nouvelle : les opérateurs gardent confiance dans la destination de Bordeaux. C'est Air France qui a ouvert la marche

et qui a relancé la liaison avec Roissy-Charles-de-Gaulle dès le 11 mai, puis vers Lyon, suivie de près par KLM qui a relancé Amsterdam. En ce début de période estivale, les compagnies low-cost (principalement Volotea, Easy Jet, Ryanair) rouvrent leurs lignes vers l'Europe du sud : la Corse, la Grèce, l'Espagne et les Canaries, le Portugal, la Sardaigne... Pour l'Italie, seule Ryanair a rétabli pour l'instant des vols à partir de début août pour Rome, Naples, Bari ou Bergame. Certaines destinations sont d'ailleurs à confirmer, comme celles pour le Maroc, comme l'a précisé Pascal Personne, en raison de la crise sanitaire.

D'autres destinations en Europe sont aussi rétablies telles que Bruxelles, Genève ou Vienne. Montréal sera

# DE BORDEAUX CONFIANCE



qu'elle représente la 3<sup>e</sup> ligne de l'aéroport avec plus de 500 000 voyageurs par an. « Ce n'est pas une bonne nouvelle, qui s'ajoute à un redémarrage très lent ». Cette ligne a d'ailleurs un vrai sens économique car elle dessert toute la région nord-ouest de la métropole, à commencer par toutes les entreprises aéronautiques et industrielles. Pour l'instant, les autres lignes intérieures - Marseille, Nice, Lyon, Lille, Nantes - ne sont pas impactées, mais avec la restructuration d'Air France et de sa filiale Hop, rien n'est sûr pour l'avenir. Compte tenu de ces nouvelles moroses, certains travaux tels que la jonction entre les halls A et B, ainsi que l'extension du terminal billi sont en stand by. « Nous avons dû geler des programmes très ambitieux », reconnaît le directeur de l'aéroport. D'autres grands travaux sont maintenus : l'extension du hall A, avec des salles d'embarquement supplémentaires, l'aménagement du parvis et l'arrivée du tramway, avec Bordeaux Métropole, prévue pour 2022. Quant au vaste projet 45<sup>e</sup> parallèle, un grand pôle tertiaire et hôtelier face à l'aéroport, tous les voyants restent au vert : « Nous n'avons eu aucun signal négatif de remise en cause par Nexity qui assure la maîtrise d'ouvrage », affirme Pascal Personne. Après une décennie « fabuleuse de développement », l'aéroport de Bordeaux-Mérignac connaît un coup d'arrêt brutal : « Il est sûr qu'il faudra des années pour revenir au niveau de début 2020 », déclare Pascal Personne. « C'est un moment difficile, on va s'adapter. Il faut redonner de la confiance dans le transport aérien ».

de nouveau accessible, avec Air Transat, à partir du 23 juillet. Seule nouveauté pour cet été 2020 : Luxair Airlines a lancé une ligne directe vers le Luxembourg depuis le 20 juin. « Les compagnies ont bien conscience qu'il faut rétablir la confiance », souligne Pascal Personne, « les consignes sanitaires sont strictement appliquées à Bordeaux, et dans la plupart des aéroports européens avec qui nous avons des règles communes. »

## L'EXTENSION DE BILLI GELÉE

Mais ces perspectives de reprise ne masquent pas pour autant le désarroi causé par l'arrêt de la navette pour Orly. « Nous avons été très surpris par cette décision brutale », indique Pascal Personne, qui rappelle

**LES  
OPÉRATEURS  
GARDENT  
CONFIANCE**  
DANS LA DESTINATION  
BORDEAUX



## JEUNESSE SOUTIEN AUX « COLONIES APPRENANTES » DANS LES LANDES

Qu'on se le dise, en 2020 les colos seront « apprenantes ». Ces centres de vacances qui ont pu rouvrir le 22 juin dans le respect des règles sanitaires sont en effet invités à inclure dans les animations des temps de loisirs éducatifs et de renforcement des apprentissages aussi bien dans le numérique que les langues étrangères, la culture, le sport ou le développement durable pour aider les enfants à réussir leur prochaine rentrée scolaire.

Les organisateurs landais de séjours labellisés bénéficieront en 2020 d'une aide exceptionnelle de l'État de 200 000 euros destinés aux enfants et aux jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés dans les quartiers politique de la ville, mais également en zones rurales (ZRR), issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire ou en situation de handicap. Elle vient en complément des aides de la caisse d'allocations familiales (200 000 euros pour la période estivale, dont 145 000 euros d'aides aux familles) et du conseil départemental des Landes pour une prise en charge complète du coût du séjour pour de nombreuses familles. En 2019, le département a accueilli 900 séjours, soit plus de 25 000 jeunes, dont un tiers organisé par des associations landaises.

## ARTISANAT OLYMPIADES DES MÉTIERS 2020 : ÉDITION SUR MESURE

Conditions sanitaires obligent, les sélections régionales des 46<sup>e</sup> Olympiades des métiers qui devaient se tenir au Parc des expositions de Bordeaux du 2 au 4 juillet, se déroulent jusqu'au 25 juillet au sein des centres de formation des apprentis (CFA) départementaux. Dans les Landes, la cité scolaire Gaston-Crampe à Aire sur l'Adour a déjà accueilli les épreuves de fraisage et de dessin industriel, le lycée de Borda à Dax celles de robotique mobile, le CFA des métiers de l'artisanat des Landes, à Mont-de-Marsan, celles de pâtisserie-confiserie. C'est au lycée professionnel Jean-Garnier et au CFA des Landes de Morcenx que les candidats vont se départager sur la plâtrerie, la construction sèche et la maçonnerie, et au lycée Jean-Taris de Peyrehorade sur la maintenance aéronautique. En jeu

pour ces épreuves de sélection à cette compétition de haut niveau mondialement reconnue : la constitution de l'équipe de professionnels de moins de 23 ans qui représentera la région dans plus de 50 métiers, lors de la finale nationale qui se déroulera à Lyon, du 15 au 17 décembre prochain. L'objectif : réussir les épreuves d'une durée de 20 heures pour monter sur le podium de ces Jeux olympiques des métiers qui se dérouleront à Shangäi, du 22 au 27 septembre 2021.

[www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/olympiades-des-metiers](http://www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/olympiades-des-metiers)



## PARTICIPEZ AU CONCOURS TALENTS DES CITÉS



**Entrepreneurs,**  
inscrivez-vous avant  
le 31 juillet 2020 sur  
[talentsdescites.com](http://talentsdescites.com)

© D.R.

## ENTREPRISE CONCOURS TALENTS DES CITÉS

Les entrepreneurs installés ou les porteurs de projet, résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, ont jusqu'au 31 juillet pour déposer leur candidature et devenir les Talents des cités 2020. Ce concours, porté par le ministère de la Ville et du Logement et BpiFrance, récompense chaque année une trentaine de créateurs. Les candidats seront évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien sûr à l'aune de la viabilité économique de leur activité et de son impact sur le quartier en matière de créations d'emplois et de lien social. Au cours de l'été, deux lauréats seront sélectionnés dans chaque région dans la catégorie « création » pour les entreprises ou associations lancées il y a moins de trois ans, et dans la catégorie « émergence » pour les porteurs de projet issus d'un quartier prioritaire ou qui souhaitent y lancer leur activité. Un jury national récompensera le 1<sup>er</sup> octobre prochain cinq lauréats nationaux. Depuis son lancement en 2002, Talents des cités a distingué plus de 600 entrepreneurs qui ont créé plus de 2 500 emplois dans ces quartiers.

Candidature sur [talentsdescites.plateformecandidature.com](http://talentsdescites.plateformecandidature.com)



© D.R.

## NOUVELLE-AQUITAINE 58 % DES TPE OPTIMISTES

Le pourcentage n'est pas forcément décoiffant, mais en dépit des sombres prédictions formulées par la plupart des économistes sur l'issue de la crise liée au Covid-19, 58 % des dirigeants de TPE néo-aquitains restent optimistes. Selon l'enquête menée par le réseau associatif de financement et d'accompagnement des entrepreneurs Initiative France, auprès de 326 entreprises régionales, 53 % d'entre elles avaient

pourtant suspendu leur activité pendant le confinement avec un impact immédiat sur leur chiffre d'affaires. Parmi les secteurs les plus touchés on retrouve le secteur des services aux particuliers (83 %), les hôtels, cafés, restaurants (75 %) et les transports (71 %). Il n'en reste pas moins que les répondants expriment un sentiment d'isolement limité : 73 % ont bénéficié de conseils pendant la période, principalement de leur expert-comptable (88 %), des réseaux de chefs d'entreprises et d'accompagnement (40 %) et des banques (37 %). Un soutien qui peut, selon l'enquête, expliquer l'état d'esprit de la majorité des chefs d'entreprises. Parmi les enjeux et perspectives pour la reprise, ils souhaitent en effet en priorité développer ou redresser leur entreprise et diversifier leur activité. La suppression d'emplois semble être une ligne rouge que peu d'entrepreneurs envisagent de franchir : 52 % indiquent vouloir maintenir les emplois dans les mois qui viennent et 13 % envisagent même des recrutements.



## ÉQUIPEMENT PARQUET HAUT NIVEAU À L'ESPACE MITTERRAND DE MONT-DE-MARSAN

Les joueuses de Basket Landes engagées en Ligue féminine et en Coupe d'Europe ont déjà pu tester ses atouts. Installé sur 620 m<sup>2</sup> à l'espace Mitterrand à Mont-de-Marsan, le 19 juin dernier, le nouveau parquet sportif démontable homologué par la Fédération internationale de Basket-Ball pour les compétitions du plus haut niveau, propose une absorption des chocs de 67 % qui devrait notamment permettre d'éviter bien des blessures. Cet investissement de 60 430 euros HT, financé à hauteur de 80 % par la Ville de Mont-de-Marsan et de 20 % par le Conseil Départemental des Landes pourrait également constituer un avantage pour la candidature de la ville à la préparation des délégations internationales aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. En attendant la réponse qui a pris du retard, il permettra également au Stade montois basket (Nationale 3), co-utilisateur de l'espace Mitterrand de se porter candidat à l'organisation de manifestations de basket (Final four national jeunes, phases finales de Coupe des Landes...). L'installation démontable garantie 25 ans, à laquelle s'ajoute une tribune télescopique motorisée de 800 places, installée en 2017, permettra à l'espace Mitterrand de continuer à accueillir concerts et spectacles.



## THERMALISME « THERMASSIST » COMPAGNON DE POCHE DES CURISTES

Le projet « Thermassist » avait valu à l'équipe de l'école d'ingénierie informatique Intech de Dax le prix « curiste connecté », en décembre 2019, dans le cadre des Prix de l'innovation thermique organisés par le cluster régional Aqoi O thermales. Celui-ci envisage désormais de prototyper ce site Web responsive qui permet au curiste de personnaliser son séjour en fonction de ses besoins et de ses attentes, aussi bien au cours des soins thermaux qu'en dehors de la cure, voire après son séjour. Les objectifs pour les établissements thermaux : améliorer la prise en charge du curiste et mieux le fidéliser en améliorant le service rendu. Cette nouvelle étape est accompagnée à hauteur de 11 550 euros par la Région Nouvelle-Aquitaine.

# L'ENTREPRISE ET COTISATIONS SOCIALES

FRANÇOIS TAQUET, AVOCAT,  
SPÉCIALISTE EN DROIT DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

## REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRÔLES ET REDRESSEMENTS URSSAF

**Pas d'obligation de communiquer les rapports de contrôle au cotisant.** La transmission du rapport des contrôleurs à l'organisme de recouvrement relève d'une formalité interne, sans incidence sur la régularité de la procédure de contrôle. (Rennes, 9<sup>e</sup> Ch sécurité sociale, 11 mars 2020, RG n° 18/00034)

### CONTRÔLE : RECUEIL D'INFORMATIONS

Dans le cadre d'une journée d'information et d'échanges à laquelle une société avait été conviée, la question du plan de départs volontaires mis en œuvre au sein de l'entreprise avait été évoqué. Celle-ci avait ensuite fait l'objet d'un contrôle et d'un redressement sur la base des informations recueillies par l'organisme. Dans ces conditions, le recueil de ces informations parallèlement à la mise en œuvre d'une procédure de contrôle et en l'absence d'information préalable de l'assujéti sur les conséquences de ces échanges rendait le contrôle irrégulier : le redressement devait être annulé. (Cass civ. 2<sup>e</sup>, 12 mars 2020, pourvoi n° 19-10502)

**Une différence de 6 euros entre la lettre d'observations et la mise en demeure ne remet pas en cause la procédure de redressement.** Une telle différence relevée ne remet pas en cause la connaissance qu'a la société de la cause et de l'étendue de son obligation. (Metz, Chambre sociale, section 3 – sécurité sociale, 12 mars 2020, RG n° 19/01293)

### RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Les litiges relatifs au paiement des cotisations afférentes aux régimes de retraite complémentaire obligatoire des

salariés prévus par les articles L. 921-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, ne figurent pas au nombre des litiges relevant du contentieux général de la sécurité sociale. (Cass civ. 2<sup>e</sup>, 12 mars 2020, pourvoi n° 19-13804)

**Recours : bien motiver la saisine de la CRA.** L'étendue de la saisine de la Commission de recours amiable (CRA) d'un organisme de sécurité sociale se détermine au regard du contenu de la lettre de réclamation, et non de celui de la décision ultérieure de cette commission. D'autre part, la CRA est saisie de la contestation portant sur le bien-fondé d'un redressement, même en l'absence de motivation de la réclamation. (Cass civ. 2<sup>e</sup>, 12 mars 2020, pourvoi n° 19-13422)

### CONTRAINTES : VALIDITÉ

La contrainte doit être signée par le directeur de l'Urssaf ou son délégataire. Le juge doit donc constater que le signataire de la contrainte était titulaire d'une délégation du directeur de l'organisme de recouvrement (Cass civ. 2<sup>e</sup>, 12 mars 2020, pourvoi n° 19-13045) Afin de valider une contrainte, une Cour d'appel avait retenu que si la mise en demeure ne mentionne aucun délai de paiement des cotisations litigieuses, le visa de l'article L. 244-2 du Code de la sécurité sociale, qui prévoit un délai d'un mois, est suffisant pour l'information du débiteur. Suivant cet article, toute action ou poursuite effectuée en application de l'article L. 244-1, ou des articles L. 244-6 et L. 244-11 du même code, est obligatoirement précédée d'une mise en demeure adressée à l'employeur l'invitant à régulariser sa situation dans le mois. Or, la notification d'une mise en demeure

régulière, comportant la mention de ce délai d'un mois, constitue un préalable obligatoire aux poursuites. (Cass civ. 2<sup>e</sup>, 12 mars 2020, pourvoi n° 18-20008) Dans cette autre affaire, l'organisme social ne justifiait pas avoir procédé à la signification des contraintes litigieuses : il ne produisait, ni lettre recommandée avec accusé de réception, ni signification par acte d'huissier de justice. Certes, il fournissait un courrier par lequel un agent indiquait s'être rendu au domicile de l'assuré et avoir déposé les deux contraintes litigieuses dans sa boîte aux lettres. Cependant, cette notification, selon l'article R 147-2 IV du Code de la sécurité sociale, est prévue exclusivement et seulement à l'occasion de de la procédure relative aux pénalités. En outre, le dépôt d'un tel courrier, doit faire l'objet d'un procès-verbal par l'agent assermenté l'ayant effectué, pour pouvoir considérer le courrier réputé réceptionné à la date d'établissement du procès-verbal. Or, les courriers bénéficiaires d'un tel mode de notification sont limitativement énumérés, et ne concernent nullement la signification d'une contrainte. Il ne peut donc être admis que ce mode de notification puisse se substituer aux dispositions de l'article R 133-3, relatives aux formes de la notification des contraintes par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte d'huissier. (Pau, Chambre sociale, 19 mars 2020, RG n° 17/01974)

**En cas de contestation à contrainte,** c'est au cotisant qui a formé opposition à rapporter la preuve des éléments présentés au soutien de son opposition. (Pau, Chambre sociale, 19 mars 2020, RG n° 17/01974)

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

**COMMUNE DE SARBAZAN**93 route du Graba 40120 Sarbazan  
Tél. 05 58 45 64 93 / Email : [secretariat.mairie@sarbazan.fr](mailto:secretariat.mairie@sarbazan.fr)**Autorité compétente du pouvoir adjudicateur :** Monsieur LAMARQUE Philippe, Maire**Objet du marché :** Extension et réhabilitation de la Mairie**Lieu d'exécution :** 93 route du Graba**Type de procédure :** Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1, L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique.**Désignation des lots :** Prestations divisées en lots : oui**Lot 01 :** Voiries et Réseaux Divers. **Lot 02 :** Démolitions - Gros-Œuvre. **Lot 03 :** Charpente bois - Couverture - Zinguerie. **Lot 04 :** Menuiseries aluminium. **Lot 05 :** Plâtrerie - Isolation. **Lot 06 :** Menuiseries bois. **Lot 07 :** Plomberie - Sanitaire. **Lot 08 :** Électricité - Ventilation. **Lot 09 :** Carrelage - Faïences. **Lot 10 :** Peintures - Revêtements sols souples - Signalétique. **Lot 11 :** Faux-plafonds et panneaux acoustiques. **Lot 12 :** Chauffage - Climatisation réversible. **Lot 13 :** Ravalement de façades.**Modalités d'attribution des travaux :** Lots séparés. Certains lots du présent marché comportent des variantes exigées. Les variantes, autres que celles figurant dans le Dossier de Consultation des Entreprises, ne sont pas autorisées.**Durée du marché :** 10 mois**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** octobre 2020 (sous réserve que le marché ait été notifié avant cette date).**Conditions de participation :** Les pièces à fournir sont énumérées dans le Règlement de Consultation.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés. L'unité monétaire retenue est l'euro.

**Critères de sélection des candidatures :** Capacités professionnelles, techniques et financières ; moyens humains et matériels des candidats.

Une visite du site est OBLIGATOIRE pour tous les lots (attestation de visite à fournir lors de la remise de l'offre).

**Critères de choix des offres :** Valeur technique (60 %) - Prix des prestations (40 %)**Date limite de réception des candidatures et offres :** lundi 27 juillet 2020 à 17 h.**Remise des offres :** La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>**Délai de validité des offres :** 180 jours**Renseignements complémentaires :** Le Dossier de Consultation des Entreprises et le Règlement de Consultation sont téléchargeables sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>**Renseignements d'ordre technique et administratif :** EURL DUGARRY Architectes, ZAC de Peyres, 195 rue de Classun 40800 Aire-sur-l'Adour - contact@dugarry.frToutes demandes de renseignements techniques et/ou administratifs se feront via la plateforme <https://marchespublics.landespublic.org>.

20400514-0



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché public de Fournitures Courantes et de Services

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

**COMMUNE DE HINX**

Madame Héliane TOMAS

51, rte de Gamarde 40180 Hinx

Tél : 05 58 89 50 24 - Télécopieur : 05 58 89 56 99 -

Courriel : [mairie-de-hinx@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-hinx@wanadoo.fr) - Adresse internet : [www.hinx.fr](http://www.hinx.fr)**Objet du marché :** Matériel professionnel de restauration collective**Type de procédure :** Marché public de Fournitures Courantes et de Services passé selon une Procédure Adaptée conformément aux dispositions dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 du Code de la commande publique avec possibilité de négociation.**Décomposition du Lot :** Un seul lot**LOT MPRC :** Matériel professionnel de restauration collective**Variantes non autorisées****Durée estimée du marché :** 32 semaines (le marché se déroule en 2 phases et nécessite des installations d'équipements et matériel sur chaque phase)**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R.2143-5 à 16 du code de la Commande publique Renseignements concernant la situation juridique de l'Entreprise, sa capacité financière et économique, ses références professionnelles et la capacité technique de l'Entreprise. Pour présenter leur candidature, les candidats doivent utiliser soit les formulaires DC1 ( lettre de candidature ) et DC2 ( déclaration du Candidat ), disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>, Ou à défaut le DUME (Document Unique de Marché Européen), ou fournir les attestations équivalentes**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : - Prix 60 % - Valeur Technique 40 % dont :

- Notice pertinente sur l'organisation du chantier en termes de moyens humains et matériels 10 %
- Critère environnement et gestion des déchets sur ce chantier 10 %
- Clarté sur l'identification et le repérage des matériels proposés en option ou variante. La qualité des matériaux appréciée au vu des fiches techniques et conforme au CCTP 15 %
- Notice pertinente sur la réalisation du chantier et son planning 5 %.

**Publications relatives à la même consultation :** Journal des Annonces Landaises plateforme de dématérialisation <https://marchespublics.landespublic.org> et [www.hinx.fr](http://www.hinx.fr) rubrique « En un clic - Marchés publics »**Date limite de réception des offres :** mardi 28 juillet 2020 à 12 h**Délai de validité des offres :** 65 jours à compter de la date limite de réception des offres.**Conditions d'obtention du Dossier de Consultation :** Le dossier de consultation est à retirer gratuitement par les candidats à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site internet suivant : <https://www.marchespublics.landespublic.org>. Aucun document papier ne sera fourni.**Conditions de remises des offres :** La transmission des offres par voie dématérialisée.**Renseignements Administratifs****Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Pau**Date d'envoi du présent avis à la publication :** mardi 30 juin 2020 à 12 h

20400513-0

LES ANNONCES  
LANDAISES

## ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 35 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-MarsanCONTACT : LILIANE DORRER  
[CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM](mailto:CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM) / 05 58 45 03 03

## PRÉFECTURE DES LANDES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE POLICE DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

## AVIS À LA PRESSE

Par arrêté préfectoral n° 2020-995 du 24/06/2020, Madame la Préfète des Landes modifie l'arrêté n° 2017-1534 fixant le plan de crise d'étiage dans les Landes.

Les zones 3 et 4 sont modifiées suite, notamment, au déplacement d'une station de mesure.

Cette décision peut être consultée sur le site des services de l'État dans les Landes (<http://www.landes.gouv.fr/generalites-organisation-de-la-gestion-de-crise-a1022.html>), dans chacune des mairies concernées et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (service police de l'eau et des milieux aquatiques).

20400506-0



## PRÉFECTURE DES LANDES

## AVIS À LA PRESSE

Par arrêté préfectoral n° 40-2019-00160 du 16/06/2020, Madame la Préfète des Landes autorise et déclare d'intérêt général la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Bourret et du Boudigau au bénéfice du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud (SMRCS).

Conformément à l'article 21 de l'arrêté susvisé, l'exercice du droit de pêche sur la totalité des cours d'eau des bassins versants du Bourret et du Boudigau sera rétrocédé à la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, à compter du 01/01/2021.

Cette décision peut être consultée sur le site des services de l'État dans les Landes, dans chacune des mairies concernées et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (Service police de l'eau et des milieux aquatiques).

20400515-0

**PRÉFECTURE DES LANDES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
**SERVICE POLICE DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant une demande de dérogation à l'interdiction de destruction/dégradation d'espèces protégées et de leurs habitats et une demande d'autorisation environnementale concernant le confortement des ouvrages et des berges du courant de Mimizan et la concession d'utilisation du domaine public maritime

**Demandeur : Communauté de Communes de Mimizan 3 avenue de la Gare  
40200 Mimizan représentée par son Président**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de Mimizan, siège de l'enquête publique durant 32 jours consécutifs du **mardi 21 juillet 2020 à 09 h au vendredi 21 août 2020 à 17 h**.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation environnementale le confortement des ouvrages et des berges du courant de Mimizan et la concession d'utilisation du domaine public maritime.

M. Pierre BUIS, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E2000040/64 du président du Tribunal Administratif de Pau en date du 22 juin 2020.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de déclaration d'intérêt général, la demande de dérogation à l'interdiction de destruction/dégradation d'espèces protégées et de leurs habitats et le dossier d'autorisation environnementale :

- Sur support papier : à la mairie de Mimizan aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

- Sur un poste informatique à la mairie de Mimizan, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 21 juillet 2020 à 09 h au vendredi 21 août 2020 à 17 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Mimizan, siège de l'enquête publique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Mimizan 2 avenue de la Gare, BP 4, 40201 Mimizan Cedex.

- Transmises par courriel à [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr), avant le vendredi 21 août 2020 à 17h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP de Mimizan travaux confortement et concession d'utilisation du DPM).

M. Pierre BUIS, recevra le public à la mairie de Mimizan aux dates et heures suivantes : **- mardi 21 juillet 2020 de 09 h à 12 h - jeudi 30 juillet 2020 de 14 h à 17 h - lundi 10 août 2020 de 09 h à 12 h - vendredi 21 août 2020 de 14 h à 17 h**.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage Communauté de Communes de Mimizan 3 avenue de la Gare 40200 Mimizan 05 58 09 44 55 – [direction@cc-mimizan.fr](mailto:direction@cc-mimizan.fr).

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur seront déposées à la mairie de Mimizan, siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 90), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète  
20400512-0



**COMMUNE DE LUË**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Révision du Schéma Directeur d'Assainissement**

Par arrêté n° 2020-30 en date du 8 juin 2020, le Maire de Luë a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement.

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents.

L'enquête publique sera ouverte à compter du **lundi 29 juin 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020 inclus**, pour une durée de 33 jours en Mairie de Luë.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement sera transmis à l'approbation du Conseil Municipal de Luë.

M. Bernard ESQUER a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, par ordonnance du 3 mars 2020.

Le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement de Luë ainsi que le registre d'enquête paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Luë du lundi 29 juin au 31 juillet 2020 inclus, pour une durée de 33 jours, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- Sur support papier en Mairie de Luë aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie,

- Sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante [www.lue.fr](http://www.lue.fr).

- Sur une poste informatique mis à disposition en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur demande et à ses frais auprès des autorités compétentes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête :

- En Mairie de Luë aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

- Les adresser de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, soit le 31 juillet 2020.

- Par écrit au Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Luë, 175 Place Pierre Dourthe 40210 Luë.

- Par mail à l'adresse suivante [mairie@lue.fr](mailto:mairie@lue.fr) avec pour objet « Observations enquête publique de révision du zonage d'assainissement de Luë.

Les observations ainsi transmises seront versées au registre ouvert pour l'enquête publique relative à la procédure précitée, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante [www.lue.fr](http://www.lue.fr).

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du Public, à la mairie de Luë : Le lundi 29 juin 2020 de 9 h à 12 h – le jeudi 16 juillet 2020 de 9 h à 12 h – le vendredi 31 juillet 2020 de 14 h à 16 h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra au Maire de Luë son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois. Une copie de ce rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à Madame la Préfète des Landes et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an en Mairie de Luë, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

En application de la section deuxième du chapitre II du titre II du Livre premier du Code de l'Environnement, la révision du Schéma Directeur d'Assainissement de Luë a été dispensée de la réalisation d'une évaluation environnementale (décision de la Mission Régionale d'autorité environnementale en date du 11 mai 2020).

Madame le Maire de Luë, compétente et à l'initiative de la révision du Zonage d'Assainissement peut être consultée à ce sujet.

Gestes barrières : Pour tout accès en Mairie, il sera dans l'obligation de porter un masque, et de respecter la distanciation sociale. Le gel hydroalcoolique sera fourni.

Le Maire, Patricia CASSAGNE  
20400507-0

# LES ANNONCES LANDAISES

## ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

Hebdomadaire créé en 1944  
Édité par COMPO-ECHOS  
SARL au capital de 50 000 €  
Siège social : 108 rue Fondaudège  
33000 Bordeaux  
Bureaux landais :  
12 rue du IV Septembre  
40000 Mont-de-Marsan  
120 av. Georges Clemenceau  
40100 Dax

Président honoraire :  
Jean-Louis **DUMOLIA**  
Directeur de publication :  
Guillaume **LALAU**  
Directeur délégué :  
Nicolas **THOMASSET**  
Directeur artistique : David **PEYS**  
Maquettistes :  
Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT**  
Rédaction :  
Nelly **BÉTAILLE**

Service Annonces légales  
et abonnements :

Liliane **DORRER** & Christine **SABOURIN**

Direction financière et administrative :

Katia **DE STEFANO**

Service comptabilité :

Élodie **VIGNEAU**

Service commercial marchés publics :

Cathy **DARTHENUCC**

Service commercial annonces légales :

Anthony **BLUTEAU**

## PUBLICITÉ

Responsable commerciale :

Hamida **BETRICHE**

Assistante commerciale :

Charlotte **LAURENT**

Tél. 07 85 39 64 49

Dépôt légal à parution

Hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES** (Girona)

Commission paritaire

n° 0623 1 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,30 €

Abonnement annuel : 35 €

Membre de RésoHebdoEco



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## COMMUNE DE CACHEN

135 route de Ginx  
40120 Cachen

Tél. 05 58 93 00 36 / Mail : mairie.cachen@orange.fr

## Objet du marché : Aménagement de 2 logements dans l'ancien Presbytère

Type de procédure : Procédure adaptée (articles L 2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

**Marché par lots :** **Lot 01 :** Voiries et Réseaux Divers. **Lot 02 :** Démolitions – Gros-Œuvre. **Lot 03 :** Charpente bois – Couverture – Zinguerie. **Lot 04 :** Menuiseries aluminium. **Lot 05 :** Plâtrerie – Isolation. **Lot 06 :** Menuiseries bois. **Lot 07 :** Plomberie – Sanitaire – Chauffage. **Lot 08 :** Electricité – Ventilation. **Lot 09 :** Carrelages – Faïences. **Lot 10 :** Peintures – Revêtements sols souples. **Lot 11 :** Escalier bois. **Lot 12 :** Ravalement de façades

## Modalités d'attribution des travaux : Lots séparés.

Certains lots du présent marché comportent des variantes exigées. Les variantes, autres que celles figurant dans le Dossier de Consultation des Entreprises, ne sont pas autorisées.

## Durée du marché : 12 mois

Date prévisionnelle des travaux : octobre 2020 (sous réserve que le marché ait été notifié avant cette date).

Conditions de participation : Les pièces à fournir sont énumérées dans le Règlement de Consultation.

Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles, techniques et financières ; moyens humains et matériels des candidats.

Une visite du site est OBLIGATOIRE pour tous les lots (attestation de visite à fournir lors de la remise de l'offre).

Critères de choix des offres : Valeur technique (60 %) - Prix des prestations (40 %)

Date limite de réception des candidatures et offres : vendredi 24 juillet 2020 à 14 h.

La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>

Délai de validité des offres : 180 jours

Renseignements complémentaires : Le Dossier de Consultation des Entreprises et le Règlement de Consultation sont téléchargeables sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>.Renseignements d'ordre technique et administratif : EURL DUGARRY Architectes, ZAC de Peyres, 195 rue de Classun 40800 Aire-sur-l'Adour – [contact@dugarry.fr](mailto:contact@dugarry.fr)Toutes demandes de renseignements techniques et/ou administratifs se feront via la plateforme <https://marchespublics.landespublic.org>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : lundi 29 juin 2020

20400508-0

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMMUNE DE SAINT-JUSTINConformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2020, Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Justin prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Juliac.

L'enquête publique aura lieu à la mairie de Saint-Justin, du 20 juillet au 4 août 2020 à 18 h, heure de clôture.

Monsieur CORREGÉ Philippe, domicilié à Labrit, a été nommé en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Saint-Justin pendant les quinze jours consécutifs de l'enquête, soit du 20 juillet au 4 août 2020 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux heures d'ouverture de la mairie.

Pendant le délai indiqué ci-dessus, les observations seront consignées, directement par les intéressés, sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à la mairie, 1 place des Tilleuls 40240 Saint-Justin.

Les intéressés pourront, s'ils le désirent, rencontrer le Commissaire Enquêteur à la mairie de Saint-Justin, où il se tiendra à la disposition du public, le dernier jour de l'enquête, soit le mardi 4 août 2020, de 17 h à 18 h.

20400516-0

## CONSTITUTIONS



Par ASSP du 02/06/2020, il a été constitué une SAS dénommée **SD PHY-SIO**. Siège social : 2 rue Georges Chaulet 40100 Dax. Capital : 100 €. Objet : vente en ligne de produits non réglementés, gestion de site internet de mise en relation d'acheteurs et vendeurs de biens et services non réglementés, conseils en remise en forme et santé. Président : M. Sébastien Vincent DESPUJOLS 2 rue Georges Chaulet 40100 Dax. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Dax. 20AL01473

**AQUIBOSC**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 20.000 €  
Siège social : 886 chemin de  
Grand Jean 40390 Saint-Martin-  
de-Seignanx

Aux termes d'un acte SSP en date à Saint-Martin-de-Seignanx du 15/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL Unipersonnelle

Dénomination sociale : AQUIBOSC

Siège social : 886 Chemin de Grand Jean 40390 Saint-Martin-de-Seignanx

Objet social : Toutes activités liées à l'achat, l'exploitation, la vente et le négoce de bois.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 20.000 €

Gérance : M. Philippe POURTAU demeurant 886 Chemin de Grand Jean 40390 Saint-Martin-de-Seignanx, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance

20AL01738

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/06/2020 il a été constitué une EURL dénommée :

## AUTONOMIE CONDUITE

Siège social : 44 Av. Bernard Martin 40430 Sore. Capital : 4.000 €. Objet social : Enseignement de la conduite. Gérance : Mme Bertille PERIGORD demeurant 530 Bd de la Gare, Gendarmerie Nationale 40430 Sore. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. 20AL01747

## DS Avocats

11 allée de la Pacific  
33800 Bordeaux

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la **SCI ALTAIR**

Siège social : 204 chemin de Pinsoulet 40600 Biscarrosse

Objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Capital : 10.000 € en numéraire

Durée : 99 ans

Gérant : M. Eudes L'ANGEVIN 204 chemin de Pinsoulet 40600 Biscarrosse RCS Mont-de-Marsan

Pour avis

20AL01746

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HI-BAT**

Forme : SAS

Siège social : ZA Artiguenave 40530 Labenne

Objet : Activités du bâtiment, construction et pose et raccordement de modules de construction.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droits de vote : Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

Agrément : Toutes les transmissions doivent être agréées par les associés, sauf celles entre associés.

Capital : 1.000 €

Président : M. Olivier CHOPIN demeurant 16 rue de la Montagne 40530 Labenne

Immatriculation : RCS de Dax

Pour avis

20AL01725

PRÉFECTURES DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
ET DES LANDES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Garlin (64) et de Miramont-Sensacq (40)  
Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

Il est rappelé au public qu'en application de l'arrêté préfectoral interdépartemental du 5 juin 2020, il est procédé à une enquête publique portant sur les demandes de permis de construire déposées respectivement le 3 octobre 2019 à la mairie de Miramont-Sensacq, sous le n° 040 185 19 C0003 et le 22 octobre 2019 à la mairie de Garlin sous le n° 064 233 19P 0007 par la société URBA 233 située 75 allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 Montpellier, afin d'obtenir l'autorisation d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de ces deux communes, au lieu-dit «La Lande».

Cette demande d'autorisation comporte une étude d'impact. La mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine a rendu un avis sur chacun des deux permis de construire en date du 8 janvier 2020.

M. Julien PICART, représentant la société URBA 233, est la personne responsable du projet.

M. Patrick GOMEZ, retraité de l'armée de l'air, a été désigné pour conduire l'enquête qui se déroulera du **lundi 29 juin 2020 à 09 h au jeudi 30 juillet 2020 inclus à 16 h 30**.

Il assurera les permanences suivantes :

\* En mairie de Miramont-Sensacq : le **lundi 29 juin 2020 de 09 h à 12 h**\* En mairie de Garlin : - le **mercredi 8 juillet 2020 de 09 h à 12 h** - le **jeudi 30 juillet 2020 de 13 h 30 à 16 h 30**.

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Le dossier d'enquête sera consultable :

- En version papier :

En mairie de Garlin : du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 16 h - le samedi matin de 10 h à 12 h.

En mairie de Miramont-Sensacq : le lundi et jeudi matin de 09 h à 12 h et le mardi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h.

- Sur un poste informatique : à la préfecture, 2 rue maréchal Joffre 64021 Pau cedex du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

- Sur le site internet des préfectures des Pyrénées-Atlantiques et des Landes :

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) - enquêtes publiques - en cours

[www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) - Publication - Publications légales - Enquête publiques.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- Sur le registre d'enquête disponible dans chaque mairie concernée par le projet, ainsi qu'à la Préfecture

- Par courrier postal à la mairie de Garlin, siège d'enquête, à l'attention du Commissaire Enquêteur

- Par courriel à l'adresse suivante : [pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture, sur le site internet des Préfectures des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, dans les mairies de Garlin et de Miramont-Sensacq.

Au terme de la procédure, les Préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Landes prendront chacun la décision susceptible d'autoriser ou de refuser les permis de construire respectifs cités ci-dessus.

20400505-0

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Pierre Jean MEYSSAN, Notaire à Bordeaux, le 25 juin 2020, il a été constitué le Groupement Forestier Familial ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **G.F. FAMILIAL D'ANDRI-COURT**. Forme juridique : Groupement Forestier, Société Civile à statut légal particulier. Capital : 173.500 €. Siège : Roquefort (40120), 943 rue de la Haute Lande, lieudit « Andriou ». Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, avec leurs accessoires ou dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine, sur les terrains boisés ou à boiser mentionnés à l'article 6 et sur tous autres terrains que le Groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit. A ces fins, il accomplira toutes opérations quelconques pouvant se rattacher à cet objet ou en découlant normalement, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil. La transformation des produits forestiers qui ne constituerait pas un prolongement normal de l'activité agricole ne peut être pratiquée par le groupement. Durée : 99 ans. Gérance : Monsieur Michel Louis DUTHIL demeurant à Roquefort (40120), 943 rue de la Haute Lande, lieudit « Andriou » et Monsieur Guillaume LE BESCOND demeurant à Roquefort (40120) 193 chemin des Vignes. Cession de parts sociales : Les cessions de parts entre associés interviennent librement. Toutes les autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire dans les conditions fixées dans les statuts. Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. 20AL01741

Par ASSP en date du 23/06/2020, il a été constituée une SAS dénommée :

### VITA NOVA

Siège : VN. Siège social : 30 rue ADC MEMY 40000 Mont-de-Marsan. Capital : 500 €. Objet social : L'achat, la rénovation et la vente de biens immobiliers. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Président : M. GAUZERE Frédéric demeurant 4 impasse de Pelouha 40280 Benquet élu pour une durée de 1 année. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions de la Société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des associés présents ou représentés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. 20AL01748

Par acte SSP du 28/05/2020 il a été constituée une SASU dénommée :

### PSH

Siège social : 3 impasse du Gardon 40530 LABENNE  
Capital : 10.000 €

Objet : La détention et la gestion des parts ou des actions dans le capital de différentes entreprises

Président : SALIBA Pierre 3 domaine du Gardon 40530 LABENNE

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX  
20AL01777



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biscarrosse du 19 juin 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **FAHRENHEIT**

Siège social : Biscarrosse (40600) 105 rue des Métiers

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Toutes activités accessoires ou connexes.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Séverine ORENSANZ demeurant à Parentis-en-Born (40160), 80 chemin des Lagunes

Karine ORENSANZ, demeurant à BISCARROSSE (40600), 212 Place Charles de Gaulle, Résidence Santa Maria.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS de Mont-de-Marsan.  
20AL01769

Par acte SSP du 07/02/2020 il a été constitué une **SCM** dénommée :

### SCM BRIAU

Siège social : 178 avenue Maître Pierre 40150 HOSSEGOR  
Capital : 1.000 €

Objet : Société permettant la mise en commun de matériel et de locaux pour l'exercice de la masse kinésithérapie

Gérant : Mme BLAUGY Aurélie 20 Rue Jacques Prevert 40130 CAPBRETON

Cogérant : M. MOMMATON Brice 20 Rue Jacques Prevert 40130 CAPBRETON

Cession des parts sociales : Cession avec accord des associées

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX  
20AL01767



**SCP André PEYRESBLANQUES et Sandra RAGUE-ESTAUN**  
Notaires à Tartas (Landes)

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, Notaire à Tartas (Landes), le 29 juin 2020 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LA LAITERIE**

Forme : Société civile régie par le titre IX du livre III du Code civil.

Siège social : Ousse-Suzan (40110) lieudit Bourre

Objet : acquisition, propriété, administration ou exploitation par bail, location ou autrement des immeubles de la société

Durée : 99 ans

Capital : 1.200 €

Gérance : Monsieur Lionel LABARTHE demeurant à Ousse-Suzan (Landes) Lieudit Bourre et Mademoiselle Lydie TAUIEDE demeurant à Ousse-Suzan (Landes) lieudit Bourre

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan (Landes).

Pour insertion  
20AL01784

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **MANUFACTURE DES BOIS LANDAIS**

Siège : MBL

Siège social : 764 route de Basta, Buglose 40990 Saint-Vincent-de-Paul

Objet : Rabotage, sciage, traitement et séchage de bois et autres produits annexes. Stockage de bois et autres produits. Prestation de chantier intérieur et extérieur. Négoce de bois et matériaux d'aménagements et tous produits et/ou matériels se rapportant aux activités spécifiées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 200.000 €.

Président : SAS DE LA RIVIÈRE INTERNATIONAL sis 5 Bis rue Duffour Dubergier (33000) Bordeaux

Admission aux assemblées et droits de vote : En cas de pluralité d'associé, tout associé peut participer aux assemblées. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Préemption : Chaque associé dispose d'un droit de préemption en cas de projet de cession d'actions.

Immatriculation : Au RCS de Dax

Pour avis, le Représentant Légal  
20AL01775

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/06/2020, il a été constituée une société par actions simplifiée à capital variable dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination et pour nom commercial : **O PANIER DE CHALOSSE**

Siège : 258 route d'Orthez, Zone Industrielle de Monplaisir à Hagetmau (40700)

Durée : 99 ans

Objet : Commerce au détail de tous produits alimentaires et vins, alcools et spiritueux, de plants de fleurs et légumes et tous produits du terroir.

Capital social initial : 6.000 € par apports en numéraire

Capital social minimum autorisé : 600 €

Capital social maximum autorisé : 100.000 €

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire, choisi parmi les autres associés. A chaque action est attachée une voix. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

Inaliénabilité des actions : Pendant une durée de un an à compter de la date d'immatriculation de la société, les actionnaires ne pourront céder leurs actions, ainsi que tout droit de souscriptions, d'attribution ou autre ayant pour objet ou pour effet de conférer directement ou indirectement un droit quelconque sur tout ou partie du capital et/ou des droits de vote de la société.

Préemption : Toute décision ou toute opération, à titre onéreux ou à titre gratuit, emportant transfert ou démembrement de propriété, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires.

Agrément : Toutes cessions d'action, quelque soit la qualité du cessionnaire, nécessitent l'agrément de la collectivité des actionnaires à la majorité des deux tiers, le cédant prenant part au vote.

Président : M. Hervé DUSPOUYS demeurant 234 route d'Amou à Cazalis 40700, nommé pour une durée déterminée de deux ans.

Directeur général : M. François CANDESSOUSSENS demeurant 180 chemin de Marlère à Brasempouy 40330, nommé pour une durée déterminée de deux ans.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, le Président  
20AL01787



OFFICE NOTARIAL  
CHALOSSE  
40700 HAGETMAU

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître ALAIN LABORDE, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 11 juin 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **KINAMA**

Le siège social est fixé à : HAGETMAU (40700), 16 lotissement Jeandemay.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : **DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR)**.

Les apports sont exclusivement en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Patrice Armand CASTETS et Madame Véronique POCHELU, son épouse, demeurant ensemble à HAGETMAU (40700) 16 lotissement Jeandemay, deux co-gérants.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN (Landes).

Pour avis  
Le notaire  
20AL01755



10 avenue de la Résistance, BP 87537  
64075 Pau Cedex

Avis est donné de la constitution de la Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **STOKED**

Capital : 2.000 €

Siège social : 2 rue Théodore Monod 40510 Seignosse

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, les activités de restauration, bar, café, restauration rapide sur place ou à emporter, pizzas, hamburgers, salades, snack, vente de boissons

Durée : 50 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute cession ou transmission entre vifs, volontaire ou forcée, à titre onéreux ou gratuit, quelle que soit sa forme, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue propriété ou l'usufruit, s'effectue librement entre associés. Toute autre cession ou transmission d'actions (y compris au profit du conjoint, des ascendants et des descendants de l'associé titulaire des actions à transmettre s'ils n'ont pas déjà la qualité d'associé) est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 des actions détenues par les associés présents ou représentés, l'associé cédant étant tenu de participer au vote et ses actions étant retenues pour le calcul de la majorité.

Président : Monsieur David WHITE demeurant 54 avenue du Penon 40150 Seignosse

RCS Dax.  
20AL01819



15 allées Marines  
64100 Bayonne

## AVIS DE CONSTITUTION

Avs est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée, qui sera immatriculée au RCS de Dax, dénommée

**L.E.D.A.**

au capital de 1.000 € dont le siège social est à Dax (40100) Clinique Jean Lebon, 35 rue Jean Lebon, ayant pour objet l'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement. La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations. L'acquisition, l'échange, la vente, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles entrant ou compris dans son patrimoine.

Le Président est Monsieur Joël REZ-ZOUK demeurant à Dax (40100) 35 rue Jean Lebon.

Admission aux assemblées et participation et droit de vote : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

Transmission d'actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.

Pour avis  
20AL01795

## GANG SURF SASU au capital de 1.000 € 268 avenue Gabrièle d'Annunzio 40600 Biscarrosse RCS Mont-de-Marsan

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/06/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GANG SURF

Forme sociale : SASU

Au capital de : 1.000 €

Siège social : 268 avenue Gabrièle d'Annunzio 40600 Biscarrosse

Objet : Exploitation d'une école de surf. Location de matériels liés aux disciplines sportives et de loisirs proposées par l'école.

Président : M. Jonathan CETRAN demeurant 111 avenue de Biarritz 64210 Bidart.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis  
20AL01804

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26.06.2020 à Duhort-Bachen (40800), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **RJBD**

Siège : 861 chemin de Menjon 40800 Duhort-Bachen

Objet : L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers en France en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 3.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérants : M. DUPOUTS Romain demeurant à Duhort-Bachen (40800), 861 che. de Menjon, M. JEGUN Jean-Baptiste demeurant à Barcelonne-du-Gers (32720) 5 che. Louis Sarrade, M. DUBOS Damien demeurant à Labarthète (32400).

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance  
20AL01805

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane PETGES, Notaire à Castets (Landes) 230 rue de Juston, le 12 juin 2020 enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 23 juin 2020 sous le numéro 4004P01 2020 numéro 00604 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit, et l'administration, la gestion et la location par tous moyens directs ou indirects du patrimoine social, et plus généralement, toutes opérations juridiques ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale

La société est dénommée : **SCI BABY-LON**

Le siège social est fixé à : Onesse-et-Laharie (40110) 24 allée du Meunier

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : mille euros (1.000 €).

Les apports en numéraires sont déposés en totalité au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à l'étude de Maître Stéphane PETGES, Notaire à Castets (Landes).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Jean-Guillaume DUPIN et Madame Valérie FENODOT épouse DUPIN demeurant à l'adresse du siège social.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

20AL01818

## MODIFICATIONS

**SIRIA SARL** au capital minimum de 3.000 €. Siège social : 80 allée de Tour-nadel 47550 Boé RCS Agen 498 787 779. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 453 route de Chantegrit 40380 Gamarde-les-Bains à compter du 25/06/2020. Gérance : M. MARRIGUES Jean-Pierre demeurant 453 route de Chantegrit 40380 Gamarde-les-Bains. Radiation au RCS d'Agen et immatriculation au RCS de Dax.  
20AL01734

**ISAPHIL SCI** au capital minimum de 1.000 €. Siège social : 80 allée de Tour-nadel 47550 Boé RCS Agen 807 986 013. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 453 route de Chantegrit 40380 Gamarde-les-Bains à compter du 25/06/2020. Durée : 60 ans. Objet : La société a pour objet : l'acquisition en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, la construction, la propriété, la prise à bail ou à crédit bail, l'administration et l'exploitation et la gestion par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers. Et généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Radiation au RCS d'Agen et immatriculation au RCS de Dax.  
20AL01736



**Société d'Avocats AJC**  
Me ML. SALIES - Me C. TISNERAT  
34 boulevard de la Paix 64000 Pau

## FAMILLE LAUDET Société à responsabilité limitée Au capital de 3.000 € Siège social : Chais de Laballe 40310 Parleboscq RCS Mont-de-Marsan 494 085 905

Aux termes des décisions prises par l'associé unique le 05 juin 2020, le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 250.000 €, pour être porté à 253.000 €, par incorporation de réserves. L'article 2.5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, l'associé unique  
20AL01740



**Me Maria DESTOUESSE-COLMANT**  
Notaire  
30 rue Lormand  
64100 Bayonne

## L'ORÉE DU BOURG SCI au capital de 900 € 12 rue de Stouinac 40530 Labenne RCS Dax 539 412 270

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2020 a nommé en qualité de gérante à compter du 1er janvier 2020, Madame Marie-Thérèse CHARBONNIER, veuve MOUESCA, demeurant à Labenne (40530), 12 rue de Stouinac en remplacement de Monsieur Jean-Claude MOUESCA, gérant décédé le 11 mai 2017 à Camboules-Bains (64250).

Pour avis  
20AL01744



**Technicité, Bâtiment Astria**  
CS 88528, 64185 Bayonne Cedex

Le 1er juin 2020, l'associé unique de la société **FD RETAIL & CONSULTING**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000 €, siège social 32 rue Chantegrit 33300 Bordeaux, RCS Bordeaux 789 679 974, ayant pour objet social l'audit et le conseil en matière de management et démarches commerciales aux entreprises de commerce et de détail en prêt-à-porter, la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, a décidé de transférer le siège social à compter du même jour à Labenne (40530) Lotissement Toulet, 6 impasse du Pesquit, et a corrélativement modifié l'article 5 des statuts.

En conséquence la société qui est immatriculée au RCS de Bordeaux fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dax désormais compétent à son égard.

Ce même 1er juin 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régront désormais la société.

L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social transféré le jour même à Labenne et sa dénomination demeurent inchangés.

Le capital de la société reste fixé à la somme de 1.000 €.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme :

La société, précédemment sous forme de Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Administration et direction :

Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la société était gérée par Monsieur Franck DELAMARE qui est nommé en qualité de Président de la société sous sa nouvelle forme.

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis  
20AL01742

## SOCIÉTÉ BÉARNAISE DE SYNTHÈSE

**Société par actions simplifiée**  
Au capital de 50.000 €  
Siège social : 30 rue Gambetta  
40100 Dax  
RCS Dax 407 724 426

Suivant décisions en date du 19 mai 2020, après avoir constaté que les mandats des Commissaire aux comptes titulaire (M. Delbecq) et suppléant (M. Verdeyrou) venaient à expiration à l'issue des décisions de l'associé unique, l'associé unique a décidé de nommer :

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société KPMG SA, dont le siège social est Tour Egho, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris-la-Défense Cedex (775 726 417 RCS Nanterre) ; et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société SALUSTRO REYDEL, dont le siège social est Tour Egho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris-la-Défense Cedex (652 044 371 RCS Nanterre).  
20AL01750

**LES DÉRIVÉS  
RÉSINIQUES ET  
TERPÉNIQUES**

Sigle : D.R.T.

**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 19.961.200 €**  
**Siège social : 30 rue Gambetta**  
**40100 Dax**  
**RCS Dax 985 520 154**

Suivant acte sous seing privé des décisions unanimes des associés en date du 19 mai 2020, les associés ont :

- Constaté la démission de M. DEL-BECCO, Co-Commissaire aux comptes titulaire et de M. VERDEYROU, Co-Commissaire suppléant.

- Constaté (i) que le mandat de M. Pierre-Damien BLANDINO, Co-Commissaire aux comptes titulaire venait à expiration à l'issue des décisions des associés devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et (ii) que Madame LAFFARGUE a démissionné de ses fonctions de Co-Commissaire aux comptes suppléant,

- Décidé de nommer : En qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société KPMG SA, dont le siège social est Tour Egho, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris-la-Défense Cedex (775 726 417 RCS Nanterre) ; et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société SALUSTRO REYDEL, dont le siège social est Tour Egho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris-la-Défense Cedex (652 044 371 RCS Nanterre).  
 20AL01749



**S. DEKENS - T.J.S.O.**  
 Cabinet d'Avocat  
 4 allée Claude Mora  
 40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 16 juin 2020, l'associé unique de la société **GLGC**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 € dont le siège social est sis 147 avenue du Général Gilliot 40700 Hagetmau, immatriculée au Registre du Commerce de Mont-de-Marsan N° 828 071 910, a décidé, à compter du même jour, de :

- Transférer le siège social à Hagetmau (40700), 258 route Départementale 933, ZI Monplaisir,

- Modifier et d'étendre, l'objet social aux activités de conception et réalisation de tous supports à destination du textile, de l'objet et de la structure de communication visuelle, création de site internet, agence de communication et de publicité.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 147 avenue du Général Gilliot 40700 Hagetmau

Nouvelle mention : Siège : Hagetmau (40700), 258 route Départementale 933, ZI Monplaisir

Ancienne mention : Objet social : Signalétique, imprimerie, marquage textile et objets.

Nouvelle mention : Objet social : Signalétique, imprimerie, marquage textile et objets. Conception et réalisation de tous supports à destination du textile, de l'objet et de la structure de communication visuelle. Création de sites internet, agence de communication et de publicité.

Le Président  
 20AL01752

**SO TALENTS**. EURL au capital de 1.000 €. Siège social : 10 rue Pétron 75011 Paris 802 033 415 RCS Paris. Le 04/06/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 86 avenue des Artisans, ZA Pédebert 40150 Soorts-Hossegor à compter du 15/05/2020. Objet : Réalisation, production de films publicitaires. Conseils dans le domaine de la communication et de l'audiovisuel. Gérance : Sophie ROGER 1709 avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse. Radiation au RCS de Paris - Inscription au RCS de Dax.  
 20AL01766

**ABCC**

**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5.000 €**  
**302 route de Cabeyron**  
**40200 Aureilhan**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**839 413 754**

Par Décisions Unanimes des Associés du 15/06/2020 il a été pris acte de la démission de M. Bruno ALFONSO de ses fonctions de gérant au 12/06/2020. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, la Gérance  
 20AL01754

**GROUPE AQUALANDE**  
**SAS au capital de 6.159.246 €**  
**Siège social : 505 rue de la**  
**Grande Lande 40120 Roquefort**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**380 717 892**

En date du 26 février 2020, les associés ont décidé la nomination de M. Jacques TROTTIER en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Frédéric BOUISSET. Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Membres du conseil de surveillance :

Ancienne mention : M. Marc LAMOTHE demeurant 920 route de Lesgor 40465 Laluque - M. Jean François POMAREZ demeurant 34 route de Saihet 65400 Lau-Balagnas - M. Jean Claude BEZIAT demeurant Le Maysouot 40120 Arue - M. Frédéric BOUISSET demeurant 38 rue de Courcelles 75008 Paris - M. Thierry GUEGUEN demeurant lieudit La Borie Neuve 24150 Baneuil - M. Steve LAWSON demeurant 2 allée Amitié 92500 Rueil-Malmaison.

Nouvelle mention : M. Marc LAMOTHE demeurant 920 route de Lesgor 40465 Laluque - M. Jean François POMAREZ demeurant 34 route de Saihet 65400 Lau-Balagnas - M. Jean Claude BEZIAT demeurant Le Maysouot 40120 Arue - M. Jacques TROTTIER demeurant 220 Avenue de l'Alose 40150 Soorts-Hossegor - M. Thierry GUEGUEN demeurant lieudit La Borie Neuve 24150 Baneuil - M. Steve LAWSON demeurant 2 allée Amitié 92500 Rueil-Malmaison.

Pour avis  
 20AL01761



**CABANE DE LESPECIER**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5.000 €**  
**Siège social : 16 rue du Maine**  
**40200 Mimizan**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**840 096 333**

Selon décisions de l'associé unique du 15/06/2020, il résulte que :

- M. Bruno CELESTIN, demeurant à Mimizan (40200) 19 rue Brémontier, a été nommé cogérant pour une durée illimitée à compter du 15/06/2020

- Le siège social a été transféré à compter du 15/06/2020 de Mimizan (40200) 16 rue du Maine à Mimizan (40200) 19 rue Brémontier. Article 4 des statuts modifié.  
 20AL01764

**SAS CLIMPAC 40/64**

**Au capital de 1.000 €**  
**59 impasse des Peupliers**  
**40150 Angresse**  
**RCS Dax 810 152 371**

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE PRÉSIDENT**

Le 5 juin 2020, Mme Sylvie CROITORU, Présidente et actionnaire unique de la SAS CLIMPAC 40/64 a décidé de démissionner de la Présidence à compter du 1er juillet 2020, de nommer M. François DARRACQ demeurant 59 impasse des Peupliers 40150 Angresse en tant que nouveau Président, non associé, à compter du 1er juillet 2020, sans limitation de durée et de modifier, en conséquence, l'article 24 des statuts.

20AL01765



Centre Aldéan, 12 allée Végé  
 64600 Anglet

**CARROSSERIE ARGOTE  
PROISY**

**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5.000 €**  
**Siège social : 14 Chemin du**  
**Moulin d'Ouha**  
**64250 Cambo-les-Bains**  
**RCS Bayonne 880 314 497**

Par décision du 26 février 2020, l'associé unique a transféré le siège social au 3335 route de Northon 40390 Saint-Martin-de-Seignan à compter du 26 février 2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro 880 314 497 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DAX

Gérance : Monsieur Marc PROISY demeurant 1 impasse Jacques Prévert, Résidence les Jardins de Canditte, Bât. E, 64340 Boucau.

Pour avis, la Gérance  
 20AL01768

**LES JURISTES ASSOCIES DU SUD  
OUEST**

Société d'Avocats  
 29-31 rue Ferrère 33000 Bordeaux

**PONTADOUR**  
**Société par Actions Simplifiée**

**Au capital de 40.000 €**  
**Siège social : avenue Robert**  
**Labeyrie, Lieudit Belloc**  
**40465 Pontonx-sur-l'Adour**  
**Dax 444 689 079**

**MODIFICATION DE LA  
PRÉSIDENTE**

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 05 juin 2020, Monsieur Baptiste LACOSTE demeurant Résidence Latine, 115 rue Latine, Bâtiment A, Appt 33, 40990 Saint-Paulès-Dax, a été nommé en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Jacques LACOSTE, démissionnaire.

Pour avis, le Président  
 20AL01776

**S.R.C**

**Société Civile**  
**Au capital de 1.000 €**  
**Siège social : 60 rue du Moulin**  
**Jouanin 40300 Cagnotte**  
**RCS Dax 489 685 487**

**AVIS DE REMPLACEMENT  
DU GÉRANT**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juin 2020, les associés ont nommé à compter du même jour :

Madame Sandrine RIZZO demeurant 60 rue du Moulin Jouanin 40300 Cagnotte, en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Nicolas SARA.

Monsieur Olivier LAFON demeurant 60 rue du Moulin Jouanin 40300 Cagnotte, en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Pour avis, la Gérance  
 20AL01771

**SARL MJO**

**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 10.000 €**  
**Siège social : 955 route de**  
**Dûmes 40500 Eyres-Moncube**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**829 671 023**

Aux termes d'une décision en date du 1er Juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société du 955 route de Dûmes à Eyres-Moncube (40500) au 697 Chemin de Balette à Hagetmau (40700) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
 20AL01778

**SCI BLOO** SCI au capital de 140 €. Siège social : 120 av Georges Clemenceau 40100 Dax 853 934 594 RCS Dax. Le 19/06/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au 243 rue du Baresquit 40170 Saint-Julien-en-Born à compter du 2/06/20. Mention au RCS de Dax.  
 20AL01779

**GLSB**

**SAS au capital de 1.000 €**  
**240 avenue des Rémouleurs**  
**40150 Soorts-Hossegor**  
**RCS Dax 883 989 220**

L'AGE du 24/06/2020 a décidé de modifier l'objet social à compter du 24/06/2020.

Ancien objet social : Conciergerie, assistance administrative, prestations de services, petits travaux, vigilance temporaire des biens

Nouvel objet social : Conciergerie, assistance administrative, prestations de services, petits travaux, vigilance temporaire des biens, point chaud. Et plus généralement, dépôt de pains, viennoiseries et autres.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de Dax.

Betty GENOT  
 20AL01780

**SCI QUAI DE LA MIDOUZE** SCI au capital de 1.000 €. Siège social : 101 route du Houga 40090 Mazerolles 448 824 466 RCS Mont-de-Marsan. Le 29/06/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au 8 petite rue des Gezits 40000 Mont-de-Marsan à compter du 26/06/20. Mention au RCS de Mont-de-Marsan.  
 20AL01790



## TRANSFERT DU SIÈGE

**SCI MAGUIDLAND**, Société Civile Immobilière au capital de 650.000 €, 116 impasse Campot 40600 Biscarrosse, RCS Mont-de-Marsan 478 141 013. Par PV d'AGE du 19/06/2020, l'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à Biscarrosse (40600) 546 avenue de Magnicat à compter du 19/06/2020. Modification sera faite au RCS de Mont-de-Marsan. Pour avis.

20AL01788

## TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2020, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée **V.R PHENOMENES**, au capital de 210.000 €, dont le siège social est 23 Ter rue des Gemmeurs 40230 Tosse, immatriculée au RCS Dax 448 229 906 a décidé de transférer le siège social au 704 avenue de la Grande Dune 40150 Soorts-Hossegor à compter du 01/07/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance  
20AL01791

## SOCIÉTÉ NOUVELLE AQUITANIA

**Société par Actions Simplifiée**  
Au capital de 160.000 €  
Siège social : 790 route de Montfort 40180 Hinx  
RCS Dax 790 420 095

Des décisions de l'Assemblée Générale du 26 juin 2020, il résulte que la société **SUD OUEST ALIMENT**, SAS au capital social de 3.484.107 €, dont le siège social est situé route de Saint-Sever 40280 Haut-Mauco, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 381 159 201, représentée par Monsieur Jean-Louis ZWICK, a été nommée en qualité de Présidente de la SOCIÉTÉ NOUVELLE AQUITANIA, en remplacement de la SAS PALMADOUR démissionnaire. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis  
20AL01792

## SAUGNADIS HARD DISCOUNT

**Société à responsabilité limitée**  
Au capital de 718.656 €  
Siège social : route d'Orthez 40180 Saugnac-et-Cambran  
RCS Dax 518 832 548

Par décisions du 20/01/2020, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Antoine FERREIRA MARTINS de ses fonctions de gérant et nomme en qualité de cogérants M. Bruno YECHE 123 Quai Jules Guesde 94400 Vitry-sur-Seine et M. Antoine FERREIRA MARTINS 2 rue Troyon 92310 Sèvres. Mention sera faite au RCS de Dax.

20AL01794

## JRS

**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée**  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 42 ter route de Bouray 91760 Itteville  
RCS Evry 832 712 550

Suivant AGE du 1er juin 2020, le siège social a été transféré 270 chemin de Moutic 40660 Messanges à compter du même jour. L'article 4 siège social des statuts a été modifié en conséquence.

Sergio PINTO DE SOUSA, gérant, 270 chemin de Moutic 40660 Messanges.

En conséquence la Société qui est immatriculée au RCS d'Evry fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dax.

20AL01797

## SARL SANELLA

**Société à responsabilités limitée**  
Au capital de 8.000 €  
Siège social : 10 rue Robert Wlérick 40000 Mont-de-Marsan  
RCS Mont-de-Marsan 481 143 428

Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2020, la gérance de la SARL SANELLA a décidé de transférer le siège social de 10 rue Robert Wlérick 40000 Mont-de-Marsan au 20 avenue Aristide Briand 40000 Mont-de-Marsan à compter du 26/06/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance  
20AL01798

## MODIFICATION DE GÉRANCE

Par décision en date du 26 juin 2020, l'associé unique de l'entreprise **LOUSTALOT**, SARL d'électricité générale au capital de 7.248 € dont le siège est au 120 chemin du Merle 40230 Saubrigues, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 524 664 067 00039 a décidé de nommer Mme Laure BAHURLET demeurant au 120 chemin du Merle 40230 Saubrigues en tant que cogérante pour une durée indéterminée à compter du 1er juillet 2020. Mention sera faite au RCS de Dax.

20AL01801



**SCP SARRAILH, JAUREGUI SARRAILH-SAINT MARTIN LARCHER et POPINEAU - LARCHER**  
Notaires Associés  
1 rue Rectoran 64100 Bayonne

## MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE PORT-DE-LANNE

**Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires**  
Capital : 1.000 €  
Siège social : 40 chemin de Demis 40300 Port-de-Lanne  
RCS Dax 793 554 676

Aux termes d'un Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2020, Madame Delphine DUTILH demeurant à Ortheville (40300), 631 chemin du Quillet, Lieudit La Galupe, est devenue cogérante de la société. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis, Pierre SARRAILH  
20AL01822

## MAISADOUR FINANCES

**Société par Actions Simplifiée**  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : route de Saint-Sever 40280 Haut-Mauco  
RCS Mont-de-Marsan 512 113 481

Aux termes des décisions de l'Associée unique du 24 juin 2020, l'Associé décide de nommer **COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**, 68 quai de paludate, CS 61964, 33072 Bordeaux cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes, qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis  
20AL01812



**SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE**  
Notaires Associés à Soustons

## EARL LES LYS

**EARL au capital de 135.984,52 €**  
1200 route de Soustons  
40230 St-Geours-de-Maremne  
RCS Dax 420 024 382

Suivant acte reçu par Maître Olivier DARMAILLACQ, Notaire à Soustons, en date du 12 Mai 2020, il a été pris acte :

- De la démission de son poste de gérante, de Madame Danièle DOUSSY épouse LASSERRE demeurant à St-Geours-de-Maremne (40230) 1200 route de Soustons.

- De la nomination en qualité de gérant, de Monsieur Bertrand LASSERRE demeurant à St-Geours-de-Maremne (40230) 1250 route de Soustons à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

- Du transfert du siège social de la société à St-Geours-de-Maremne (40230) 1250 route de Soustons.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour insertion, Me DARMAILLACQ  
20AL01821



**SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC**  
Agen : 05 53 480 800  
Bordeaux : 05 33 891 790  
Pau : 05 59 82 82 83  
Biarritz : 05 59 41 94 33  
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 juin 2020, les associés de la **SAS SLAD MULTIFRAIS** au capital de 160.000 €, sise route de Peyrehorade, 40100 Dax, immatriculée au RCS sous le numéro 411 329 923 RCS Dax :

- Ont constaté la démission de l'intégralité des membres du Conseil d'administration, savoir Messieurs Jean-Pierre MINONDO, Vincent METGE et Antoine METGE, sans pouvoir à leur remplacement.

- Ont décidé de nommer la SAS G.M. DEVELOPPEMENT, au capital de 1.104.000 €, sise allée de Gascogne, ZAC Agen Sud, 47000 Agen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 407 560 184 RCS Agen, en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MINONDO, démissionnaire.

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2020, la Présidente de la société **SLAD MULTIFRAIS**, a nommé M. Jean-Pierre MINONDO demeurant 975 route de Pomarez, Haou et Basta 40180 Clermont, en qualité de Directeur Général.

Pour avis, le Président  
20AL01799

## FUSIONS

**LES INTÉRIMAIRES PROFESSIONNELS 34** - L.I.P. 34 SAS au capital de 70.000 €, siège : 124 avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax 477 538 235 RCS Dax. Par acte du 03/06/2020, l'associé unique de la société **LES INTÉRIMAIRES PROFESSIONNELS - L.I.P.**, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège est 106-110, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon (879 428 050 RCS Lyon) a constaté la réalisation définitive du projet de fusion établi le 17/04/2020 avec la société **LES INTÉRIMAIRES PROFESSIONNELS 34 - L.I.P. 34**, et approuvé les apports effectués, et leur évaluation. La société **GROUPE L.I.P. S.A.S.** au capital de 770.108 €, siège : 106 au 110, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, 494 460 769 RCS Lyon étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbante et de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon et de Dax, la fusion était placée sous le régime prévu à l'article L 236-11 du Code de Commerce, et la société **Les Intérimaires Professionnels 34 - L.I.P. 34**, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Greffe de Dax.

20AL01757

## SASU MILANO AUTOMOBILES

Au capital de 230.000 €  
33 allées de Pampara  
40100 Dax  
RCS Dax 438 599 284

## AVIS DE FUSION

Suivant délibération du 30/06/20, l'associé unique de la Société **MILANO AUTOMOBILES**, a approuvé le projet de fusion établi le 12/05/20 avec la Société **MILANO MONT-DE-MARSAN**, EURL au capital de 7.500 €, ayant son siège à Mont-de-Marsan (40000) 1216 avenue du Maréchal Juin, RCS Mont-de-Marsan 479 172 538, et les apports effectués. Le capital de la Société **MILANO AUTOMOBILES**, absorbante, et le capital de la Société **MILANO MONT-DE-MARSAN**, absorbée, étant détenus en totalité par la Société **AUTODEFI**, Société mère, depuis une date antérieure à celle des dépôts du projet de traité de fusion aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Dax et de Mont-de-Marsan, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la Société **MILANO MONT-DE-MARSAN** a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. La valeur nette des biens et droits apportés par la Société **MILANO MONT-DE-MARSAN**, absorbée, à la Société **MILANO AUTOMOBILES**, absorbante, soit la somme de 285.063 €, sera inscrite au passif du bilan de la Société **MILANO AUTOMOBILES** au poste « report à nouveau ».

Pour avis  
20AL01773

ABONNEZ-VOUS

Avis de dissolution anticipée : B n° E, société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 €, siège social : Commensacq (40210) Route de Commensacq - Au Bourg, siège de liquidation : route de Commensacq - Au Bourg 40210 Commensacq, 499 470 102 RCS Mont de Marsan. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du jour de l'assemblée soit le 7 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jozef GOVAERTS demeurant Witte Burg 12, 8670 OOSTDUINKERKE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Witte burg 12, 8670 OOSTDUINKERKE (Belgique). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont de Marsan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : le Liquidateur.  
20AL01731

**PRINT CONSULTING**  
Société par Actions Simplifiée à associé unique en liquidation  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 709 avenue Brémontier  
40150 Soorts-Hossegor  
RCS Dax 829 252 113

Suivant procès-verbal en date du 16 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société. Nommé en qualité de liquidateur : Lothar HAGEMANN, demeurant 709 Avenue Brémontier 40150 Soorts-Hossegor. Fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Le Liquidateur  
20AL01735

**AVIS DE DISSOLUTION**

Les associés de la société L'ARAYADE, SARL au capital de 346.000 €, siège social : 26 rue d'Aspremont 40100 Dax, RCS Dax 422 739 888, par décisions en date du 02.06.2020, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02.06.2020 et sa mise en liquidation. Nommé Liquidateur M. Olivier CASSAIGNE demeurant à 218 route du Marquis 40990 Herm avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse du siège social, soit à : 26 rue d'Aspremont 40100 Dax. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis  
20AL01751

**CARRELAGES DU BORN**  
Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 13.720 €  
Siège : 1 329 Route des Bois de Larchets, Quartier Baschoc  
40200 Mimizan  
Siège de liquidation : 10 rue de l'Aresclet 40200 Mimizan  
RCS Mont-de-Marsan  
382 056 075

**DISSOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14/02/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. CUADRA Alain demeurant 10 rue de l'Aresclet 40200 Mimizan, est nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 rue de l'Aresclet 40200 Mimizan adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur  
20AL01745



**SELASU D'AVOCAT C. DARGET**

42 Cours du Maréchal Joffre  
Résidence le Clos de l'Adour  
40100 Dax  
contact@cdarget-avocat.fr  
Tél. : 05 58 43 76 61

**SO'CONCEPT**  
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège : 48 RUE DES CARMES,  
40100 DAX  
Siège de liquidation : 11 Rue du Pin - 40180 HINX  
821 654 977 RCS DAX

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 02 Juin 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02 Juin 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a mis fin aux fonctions de Gérante à compter de cette même date, de Madame Stéphanie COURT, épouse LA-PORTE.

Elle a nommé comme liquidateur : Madame Stéphanie COURT, épouse LA-PORTE, née le 16 Septembre 1976 à BAYONNE (64), demeurant 11 Rue du Pin à HINX (40180), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue du Pin - 40180 HINX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
20AL01809

Pour avis

**RUIZ - TERRIÉ**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 36 rue Roger Salengro 40110 Morecenx  
RCS Mont-de-Marsan  
842 410 870

Le 26 juin 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société et sa liquidation amiable avec effet au même jour. A été nommé comme liquidateur M Jordan RUIZ demeurant au siège pour la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan. Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.  
20AL01763

**EURL MILANO MONT-DE-MARSAN**  
Au capital de 7.500 €  
1216 avenue du Maréchal Juin  
40000 Mont-de-Marsan  
RCS Mont-de-Marsan  
479 172 538

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'une délibération du 30/06/20, l'associée unique de la Société MILANO AUTOMOBILES, société absorbante, SASU au capital de 230.000 €, ayant son siège social à Dax (40100) 33 allées de Pampara, RCS Dax 438 599 284, a approuvé le projet de fusion établi le 12/05/20 avec la Société MILANO MONT-DE-MARSAN, société absorbée et les apports effectués. Le capital de la Société MILANO AUTOMOBILES, absorbante, et le capital de la Société MILANO MONT-DE-MARSAN, absorbée, étant détenus en totalité par la Société AUTO-DEFI, Société mère, depuis une date antérieure à celle des dépôts du projet de traité de fusion aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Dax et de Mont-de-Marsan, la Société MILANO MONT-DE-MARSAN, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis  
20AL01774



**S. DEKENS - T.J.S.O.**  
Cabinet d'Avocat  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2020, la collectivité des associés de la société AU PAIN DES LANDES, SARL en liquidation au capital de 7.774,90 € dont le siège social est sis rue de Bellocq 40500 Saint-Sever et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 348 177 189, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour. La gérance, assumée par Madame Evelyne VIDOT, a pris fin à la même date. Madame Evelyne VIDOT assumerà à compter de la même date les fonctions de liquidateur.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour extrait et mentions, le Liquidateur  
20AL01781

**EURL CASITI**  
Société en liquidation  
Capital social : 1.000 €  
Siège social : 27 avenue de la Gare 40300 Peyrehorade  
RCS Dax 844 652 578

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 juin 2020. Monsieur José RODRIGUEZ-CAYROU demeurant 120 rue Buzy 64390 Autevielle-St-Martin-Bidenren a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

José RODRIGUEZ-CAYROU  
20AL01783



**SELASU D'AVOCAT C. DARGET**

42 Cours du Maréchal Joffre  
Résidence le Clos de l'Adour  
40100 Dax  
contact@cdarget-avocat.fr  
Tél. : 05 58 43 76 61

**SARL PENDANX**  
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 8 000 euros  
Siège : Boulevard des Pyrénées  
40290 HABAS  
Siège de liquidation : Boulevard des Pyrénées 40290 HABAS  
381 531 821 RCS DAX

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE - FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 Juin 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Juin 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Marie-Geneviève PENDANX, née le 05 Janvier 1958, demeurant Boulevard des Pyrénées à HABAS (40290), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Boulevard des Pyrénées à HABAS (40290). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

**FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

La location-gérance consentie aux termes d'un acte SSP en date à HABAS (40) du 22 Mars 1991,

par Monsieur Joseph, Jean, René PENDANX décédé, aux droits duquel sont venues Mesdames Emma PENDANX et Marie-Geneviève PENDANX,

à la Société « SARL PENDANX » au capital de 8 000 euros, domiciliée Boulevard des Pyrénées à HABAS (40290), immatriculée au RCS de DAX sous le N° 381 531 821

et portant sur un fonds de commerce de boulangerie et alimentation générale exploité à HABAS (40290), Boulevard des Pyrénées,

est résilié sans indemnité à compter du 30 Juin 2020.

Le dépôt des actes et pièces prévu par la loi sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
20AL01811

Pour avis

## DISSOLUTION

**ARBORESCENCE DEVELOPMENT SARL** au capital de 5.000 €. Siège social : 5 rue du Hapchot 40230 Tosse 843 908 328 RCS Dax. L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération extraordinaire en date et à compter du 31/05/2020 la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommée comme liquidatrice : Madame Virginie TOLLIN demeurant à Tosse (40230) 5 rue du Hapchot, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Tosse (40230) 5 rue du Hapchot. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax. Pour avis, la liquidatrice  
20AL01802

## In Extenso

SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère  
40990 St-Vincent-de-PaulSCI DU BROY DE HAUT  
Société Civile Immobilière en  
liquidation

**Au capital de 1.524,49 €**  
**Siège social : Zone Industrielle  
du Broy de Haut 40100 Dax**  
**Siège de liquidation : 40 rue des  
Cités 40100 Dax**  
**RCS Dax 379 150 055**

AVIS DE DISSOLUTION  
ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 juin 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Hervé BERNADET demeurant 40 rue des Cités 40100 Dax, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : 40 rue des Cités 40100 Dax. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.  
20AL01753

## SC DES ARCEAUX

SCCV vente

**Au capital de 1.000 €**  
**Siège social : 32 avenue de  
Mont-de-Marsan**  
**40270 Grenade-sur-l'Adour**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**750 711 681**

Suivant délibérations du 30/06/2020, l'AGE a décidé, à compter de ce jour la dissolution anticipée de la société. De fixer le siège de la liquidation à l'adresse du siège social. De nommer en qualité de liquidateur, la société BERNADET IMMOBILIER, SAS dont le siège social est 32 avenue de Mont-de-Marsan 40270 Grenade-sur-l'Adour, 535 016 877 RCS de Mont-de-Marsan, représentée par son représentant légal. Mentions seront faites au RCS de Mont-de-Marsan.  
20AL01815

EXPERTS  
COMPTABLES  
D'OUTIL  
97 avenue des Rémouleurs  
40150 Soorts-Hossegor

CLÔTURE DE  
LIQUIDATION

Dénomination : **J.G IMMO**. Forme : SAS société en liquidation. Capital social : 1.000 €. Siège social : 12 A Domaine des Arbousiers 40510 Seignosse. 843 790 825 RCS Tribunal de Commerce de Dax. Aux termes de l'AGE en date du 15 juin 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Julian GIRARD demeurant 12 Domaine des Arbousiers 40510 Seignosse et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Dax. Le Liquidateur  
20AL01737



Maître Marc-Antoine  
DESTRUHAUT  
Notaire  
32 rue René Vielle  
40270 Grenade-sur-l'Adour

CESSION DE FONDS DE  
COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Marc-Antoine DESTRUHAUT, Notaire associé à Grenade/l'Adour, le 19/06/2020, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan, le 26 juin 2020, sous la référence 2020N615 doss 46021.

Monsieur Roland Patrice **JURQUET**, gérant de société, demeurant à Soorts-Hossegor (40150) 52 chemin de Loustaou, né à Roquefort (40120) le 8 février 1958.

A vendu à la Société dénommée **AUX SOURCES D'HOSSEGOR**, Société par Actions Simplifiée à associé unique, dont le siège est à Soorts-Hossegor (40150), chemin de Loustaou, identifiée au SIREN sous le n° 883 939 779 et immatriculée au RCS de Dax.

Le fonds de commerce de chambre d'hôtes sis à Soorts-Hossegor (40150) 52 chemin de Loustaou, lui appartenant, connu sous le nom commercial Aux Sources d'Hossegor, et pour lequel il est identifié au répertoire SIREN sous le numéro 395 258 528,

Moyennant le prix principal de 54.500 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 36.261 € et au matériel pour 18.239 €.

Payé comptant et quittancé à l'acte.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30/06/2020.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me DESTRUHAUT dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour unique insertion

Me Marc-Antoine DESTRUHAUT  
20AL01770

## LIQUIDATIONS

## LIQUIDATION

**ARBORESCENCE DEVELOPMENT SARL** en liquidation au capital de 5.000 € Siège social : 5 rue du Hapchot 40230 Tosse 843 908 328 RCS Dax. L'associée unique, par une décision en date et à compter du 31/05/2020, a approuvé les comptes de liquidation au 31.05.2020, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dax. Pour avis, la Liquidatrice  
20AL01803

## LIQUIDATION

Selon PV des décisions du 03/07/2020 les associés de la **SCI DU CASSOU** au capital de 152.45 € €, sise route de Brassempouy 40330 Amou, RCS Dax 352 908 495 ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation. Mention RCS Dax.  
20AL01817



S. DEKENS - T.J.S.O.

Cabinet d'Avocat  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

La collectivité des associés de la société **AU PAIN DES LANDES**, SARL en liquidation au capital de 7.774,90 € dont le siège social est sis rue du Bellocq 40500 Saint-Sever et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 348 177 189, réunie le 22 juin 2020 au siège de liquidation, à la diligence du liquidateur, Madame Evelyne VIDOT demeurant route de Mont-soué 40500 Saint-Sever, a approuvé le compte définitif de liquidation, constaté l'absence de produit net de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur  
20AL01782

## FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE  
COMMERCE

Suivant acte d'avocat en date du 30 juin 2020, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 30.06.2020, dossier 202000047270, réf 4004 P012020 A01259

M. Francis **DARRACQ** et Mme Françoise **DARRACQ** demeurant ensemble à Momuy (40700) 54 route d'Argelos, ont vendu à la **SNC DARRACQ**, au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Hagetmau (40700) Zone Commerciale du Petit Rey, route d'Orthez Immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 883 331 050, un fonds de commerce de vente de journaux, articles pour fumeurs, articles de papeterie et tous accessoires, loterie et paris divers, bimbeloterie, vente de vins et tous produits alimentaires auquel sont associés la gérance d'un débit de tabac et l'exploitation d'un LOTO, connu sous l'enseigne et nom commercial l'ESTANQUET et exploité à Hagetmau 40700 route d'Orthez, Zone Commerciale du Petit Rey, immatriculé au RCS de Mont-de-Marsan et identifié à l'INSEE sous le SIRET 348 449 182 00024, Code APE 4762Z

Moyennant le prix de 100.000 €.

La prise de possession et le transfert de propriété sont fixés au 30 juin 2020

Les oppositions si elles ont lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet d'avocat de la SELARL E. BRETHES sise au 46 boulevard d'Haussez à Mont-de-Marsan 40000 où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis  
20AL01793

CESSION DE FONDS DE  
COMMERCE

Aux termes d'un acte en date du 22 juin 2020, enregistré au SIE de Mont-de-Marsan, le 29 juin 2020, Dossier 2020 00046625 Référence 4004P01 2020 A 01239, La société **ESCAPADE**, sous l'enseigne RION IMMOBILIER, SASU au capital de 8.000 € sise 159 avenue Frédéric Bastiat 40370 Rion-des-Landes, 435 014 931 RCS Dax, a cédé à la société **LA GRANDE LANDE**, SAS au capital de 37.000 € sise 45 rue des Forges 40260 Castets, 438 985 087 RCS Dax, un fonds de commerce d'agence immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, sis et exploité au 159 avenue Frédéric Bastiat 40370 Rion-des-Landes au prix de 65.000 €. Entrée en jouissance au 22 juin 2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au fonds vendu pour la validité et chez Me Sonia TRIGANO-LAFOUGERE 19 rue Rosenwald 75015 Paris.  
20AL01796

## LOCATIONS-GÉRANCES

## LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP en date du 01/06/2020 M. **LACOSTE** Philippe, demeurant 154 rue des Barthes, 40150 Soorts-Hossegor a confié en location-gérance à M. **BALLORCA** Serge, demeurant 9 rue Jean Rameau 40130 Capbreton, son fonds de commerce de bar restaurant sis et exploité au 2 bis avenue de la Grande Plage 40510 Seignosse.

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/06/2020 pour se terminer le 01/06/2021, renouvelable par tacite reconduction.  
20AL01816

## 24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA  
NOTRE PLATEFORME INTERNET  
**WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM**

## LOCATION GÉRANCE

Par acte S.S.P. en date du 15 juin 2020 à St-Julien-en-Born, la société **SIBLU FRANCE SAS**, SAS au capital de 2.819.200 €, dont le siège social est Eurparc, 10 avenue Léonard de Vinci 33600 Pessac, immatriculée 321 737 736 RCS Bordeaux a confié à

la société **NONAME KROL**, EURL au capital de 1.000 €, dont le siège social est 229 boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains, immatriculée 884 480 518 RCS Bordeaux,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restaurant et vente à emporter situé à Siblu Les Dunes de Contis 40170 St-Julien-en-Born,

Pour une durée allant du 27 juin 2020 au 15 décembre 2020, renouvelable par tacite prolongation à compter de la date d'ouverture de la saison suivante, sauf dénonciation.

Pour avis  
20AL01758



SCP Olivier DARMALLACQ  
& Philippe DUCASSE  
Notaires Associés à Soustons

## LOCATION GÉRANCE SAISONNIÈRE

Suivant acte sous seing privé signé le 11 Juin 2020, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 29 Juin 2020, dossier 2020 46557, référence 2020 N 00620, Melle Zita **BOUDERBALA** demeurant à Bègles (33) 12 rue Brun, sous la représentation de M. Jérôme LAFONT et Mme Nadjeya BOUDERBALA, a donné location gérance à M. Giovanni **COLLADO** demeurant à Seignosse (40) 23 av de la Grande Plage, Appt 14, Résidence Le Grand Large,

Un fonds de commerce de restauration situé et exploité à Seignosse (40) 2 av de la Grande Plage dénommé PAYE TA MOULE pour lequel Mme Samia BOUDERBALA est immatriculée au RCS de Dax 492 390 093,

Pour une durée de 4 mois commençant le 15 Juin 2020 pour se terminer le 15 Octobre 2020.

Les oppositions si il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la présente publication en l'office de Me DARMALLACQ, Notaire à Soustons (40140) BP 37.

Pour avis, Me DARMALLACQ  
20AL01785

## LOCATION GÉRANCE

La commune d'**OSSAGES** a donné donné en location-gérance à Madame Rose **JULLIEN** demeurant 26 allée Villa Marie 40290 Ossages un fonds de commerce de restaurant, bar, tabac, épicerie sis à 30 allée Villa Marie 40290 Ossages et pour lequel le bailleur est immatriculé au RCS de Dax sous le N° 214 002 149 pour une durée de 1 an à compter du 1er juillet 2020 pour se terminer le 30 juin 2020. Renouvelable par tacite reconduction à expiration de cette période de 12 mois, par période de 1 an sauf cas de résiliation à la diligence de chaque partie.

Pour avis,  
20AL01789

## ENVOI EN POSSESSION



Me André BAUDOIN-MALRIC  
Notaire à Mont-de-Marsan

## ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT  
AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION  
Article 1007 du Code Civil

Par testament olographe du 3 novembre 2015, M. Alain **DEPART**, né à MONT DE MARSAN, le 02 février 1950, demeurant à MONT DE MARSAN (40), 1245 bld du Chemin Vert, célibataire, décédé à MONT DE MARSAN, le 08 février 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me André BAUDOIN-MALRIC, suivant procès-verbal en date du 22 juin 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Les oppositions sont à former par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me A. BAUDOIN-MALRIC, Notaire à MONT-DE-MARSAN CEDEX (40004), BP 50213, 266 rue Paul Lacôme, références CRPCEN : 40001, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal judiciaire de MONT-DE-MARSAN, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure judiciaire d'envoi en possession.

Pour avis,  
Me André BAUDOIN-MALRIC  
20AL01743

## RECTIFICATIFS-ADDITIFS

RECTIFICATIF à l'annonce n° 20AL01556, paru dans le Journal du 20/06/2020 concernant la sté **EARL ALINE ET ERIC DARBOUCABE**, il y a lieu de lire : Nouvelle mention : vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-treize euros et vingt-sept centimes (29.693,27 €), divisé en 281 parts sociales de cent cinq euros et soixante-sept centimes (105,67 €) chacune. Numérotation des parts : de 1 à 281 attribuées ainsi : A M. Eric DARBOUCABE, 211 parts numérotées de 1 à 210 et à Mme Aline DARBOUCABE née COURREGES, 70 parts numérotées de 211 à 281. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis  
20AL01756

## AVIS RECTIFICATIF

Dans l'avis de cession de fonds de commerce exploité par la société **BOGO-LAND** au profit de la société **BEN'APP**, paru le 27 juin 2020, il fallait lire concernant les mentions de l'enregistrement : dossier 2020 00041734 référence 4004P01 2020 A 01145. Le reste de l'avis demeure inchangé.

20AL01772

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

**MME DUCHAMP épouse LOPEZ** Marie Claude, rue Joseph St-André 64340 Boucau. Activité : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé, RCS de Bayonne 712 714 252, RCS Dax, RCS Pau. Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 22/06/2020 clôture de la liquidation judiciaire pour extinction du passif (L.622-30).

20400509-12

## MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

## REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

**SELARL LAURENT MAYON - MANDATAIRE JUDICIAIRE**,  
54 COURS GEORGES CLEMENCEAU  
BORDEAUX (33000), RESTE DEVOIR CEDER ES-QUALITES,  
DANS LE CADRE DE SA FONCTION :

## COMMUNE DE MONT DE MARSAN (40000)

**UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL**  
SITUE 38 RUE VICTOR HUGO  
AVEC COUR INTERIEURE ATTENANTE - L'ENSEMBLE  
D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 80 M<sup>2</sup>+ 13 M<sup>2</sup>

Vous pouvez adresser toute demande de renseignements, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à : mace.mayon@orange.fr Informations complémentaires disponibles sur le site :

[HTTP:// WWW.MJ-SO.COM](http://www.mj-so.com)

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

02/07/2020. Dépôt de l'état des créances, **ARBORDS ET SENS (SAS)** RCS Dax 802 731 471, 19 rue de l'Arroun, ZA de Laubian II 40510 Seignosse. Activité : La prestation de service aux particuliers pour l'entretien des jardins. L'état des créances accompagné du projet de répartition est déposé au Greffe où tout intéressé peut présenter réclamation devant le Juge-Commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

20400517-12

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

En date du 26/05/2020, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a ouvert une procédure de Redressement judiciaire à l'encontre de la société **CAMAIEU INTERNATIONAL** 211 avenue Brame 59100 Roubaix 345 086 177 RCS Lille Métropole. Administrateur judiciaire SELARL AJC représentée par Me Jean-Luc MERCIER et Me Colins METALLIER 4 avenue de Flandre 59700 Marq-en-Baroeul, SELARL BCM prise en la personne de Me BAULAND Eric 7 rue de Caumartin 75009 Paris, avec mission Assister. Mandataire judiciaire SELARL MJ VALEM ASSOCIES prise en la personne de Me Emmanuel LOEUILLE 445 boulevard Gambetta Tour Mercure 6ème étage 59200 Tourcoing, SELAS MJS PARTNERS représentée par Me Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 Roubaix, période d'observation jusqu'au 26/11/2020, Jugement du Tribunal de Commerce Lille-Métropole en date du 26/05/2020. Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com> dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

20400511-12

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

Par jugement du 26/06/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'encontre de **EASY FLOWER FRANCE (SARL)** Lieudit Les Tuyas 40210 Commensacq. RCS Mont-de-Marsan 820 308 856. Activité : activités réputées agricoles au sens de l'art. L311-1 du Code rural et notamment la culture de bulbes de fleur. Liquidateur : SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. A fixé au 01/01/2020 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com> dans les deux mois à compter de la parution au BODACC.

20400510-12

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN

Dossier RG 18/00007. N° Portals DBYM-W-B7C-CO3F. Par jugement en date du 11 Juin 2020, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de M. Jean Pierre **VIGNOLLES**, demeurant 98 rue traquet 40190 Villeneuve-de-Marsan. Répertoire des Métiers : 424 563 302 00035. Activité : Agriculteur. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait,  
Fait à Mont-de-Marsan, Le 11 Juin 2020  
Le Greffier,  
20AL01786

# CHLOÉ DELANOUE L'INFLUENCEUSE ETHIQUE

QUAND ELLE A LANCÉ SON BLOG DE BONNES ADRESSES, JAMAIS ELLE N'AURAIT IMAGINÉ POUVOIR EN VIVRE. POURTANT AUJOURD'HUI AVEC KINDA BREAK, CHLOÉ DELANOUE EST L'UNE DES PRESCRIPTRICES LES PLUS INFLUENTES DES LANDES ET DU PAYS BASQUE.

Par Cécile AGUSTI



**B**esoin d'une petite pause ? Kinda Break (contraction de « kind of break ») est fait pour vous ! Créé en 2013, le blog éponyme est une mine pour trouver un petit resto sympa, une balade insolite entre Landes et Pays basque, un créateur original, une idée de sortie avec les enfants... Une sélection pointue et hors des sentiers battus que l'on doit à la Seignossaise Chloé Delanoue. Aujourd'hui âgée de 36 ans, la jeune femme était alors rédactrice en chef du magazine « Surfeuses ». À l'époque, la crise du monde de la glisse bat son plein et elle décide de démissionner pour voguer vers de nouveaux horizons.

## PAS ADEPTE DU SELFIE COMPULSIF

« J'avais dans l'idée de travailler dans le tourisme. J'ai créé le blog pour en faire une carte de visite dans

ma recherche d'emploi ». Mais grâce au relais sur les réseaux sociaux, Kinda Break explose rapidement. Les professionnels affluent pour être référencés sur son site et elle devient influenceuse malgré elle. Mais une influenceuse un peu particulière. Elle n'est pas adepte du selfie compulsif, et surtout, elle a une éthique...

Devant l'avalanche de demandes de partenariats, Chloé Delanoue aurait pu construire un véritable petit empire autour de son blog. Mais elle a souhaité conserver la « dimension humaine » qui a fait son succès. « Je veux que Kinda Break reste un plaisir et pas un catalogue purement commercial. Tout ce que je mets en avant, je l'ai testé et je le recommanderais vraiment à une copine. Sans cette authenticité, je pense que le public ne me suivrait plus ». En moyenne, le site reçoit 70 000 à 80 000 visiteurs par mois, avec un pic en juillet-août.

<https://kindabreak.com/>